LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

● LOCALES DU 28 NOVEMBRE

Les populations nomades de Tamanrasset effectuent leur vote dans les bureaux itinérants (P5)

● RÉDUIRE LE MÉTHANE, UNE EXIGENCE CLIMATIQUE DEVENUE UNE OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE

L'Algérie œuvre à préserver sa position de partenaire énergétique fiable

(Page 3)

LE PHOSPHATE, NOUVEAU LEVIER DE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE

Dès 2028, l'Algérie se passera totalement, des importations d'engrais et d'engrais composés



L'Algérie veut transformer son phosphate en puissance industrielle, agricole et exportatrice. C'est tout le sens de la réunion de travail présidée, ce mardi, par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, consacrée à la production des engrais et des engrais composés.
Selon un communiqué de la Présidence de la République, la production de phosphate concentré entrera en phase de commercialisation au cours du premier trimestre 2027. Et avec l'entrée en production de la mine de Bled El Hadba, fin 2027, «l'Algérie se passera totalement, en 2028, des importations d'engrais et d'engrais composés ».

(Lire en Page 4)

● SECTEURS DU TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME :

Le Gouvernement assure la préparation de l'ouverture au privé

(P4)

● ALGÉRIE-NIGER

Vers le renforcement de la coopération bilatérale dans le commerce et l'industrie

(P5)

● PALESTINE OCCUPÉE

L'OMS tire la sonnette d'alarme sur la forte hausse des cas de méningite à Ghaza

(P12)

EDITION N° 7892 - JEUDI 26 NOVEMBRE 2026 - PRIX : 10 DA - ETRANGER : 0,8 EURO - SITE INTERNET : WWW.LEMAGHREB.DZ

Grippe aviaire aux États-Unis : quatre cas chez des employés d'exploitations laitières



Aux États-Unis, au moins quatre employés d'exploitations laitières ont été testés positifs au virus de la grippe aviaire A(H5) après avoir été exposés à des bovins infectés, ont annoncé lundi les Centres américains de contrôle et de prévention des maladies (CDC). Trois cas, dont un mortel, ont été recensés dans l'État de Washington et un dans l'Oregon. Selon les CDC, les quatre adultes ont contracté le virus en octobre ou en novembre.

Dans l'État de Washington, le premier patient a présenté une irritation oculaire et des symptômes respiratoires début octobre. Il s'est rétabli sans avoir été hospitalisé.

Le deuxième patient, qui souffrait déjà de problèmes de santé, a été hospitalisé après l'apparition de symptômes respiratoires. Il est mort des suites de l'infection le 1er novembre. Le troisième patient a présenté une conjonctivite et s'est depuis rétabli.

Dans l'Oregon, le patient a lui aussi présenté une conjonctivite. Son infection a été confirmée le 18 novembre. Son état s'améliore et il n'a pas eu besoin d'être hospitalisé.

Depuis 2024, les États-Unis ont recensé 75 cas confirmés d'infection humaine par le virus H5, dont trois mortels, selon les CDC. L'État de Washington totalise 15 cas, dont les trois derniers sont liés à des bovins laitiers infectés. L'Oregon en compte deux. Le plus récent est le premier lié à une exploitation laitière dans cet État.

Plusieurs centaines de travailleurs des exploitations touchées font l'objet d'un suivi pour détecter l'apparition d'éventuels symptômes. Selon les CDC, le risque pour la population générale reste faible et aucune transmission entre humains n'a été détectée aux États-Unis.

RDC : La reprise des combats a contraint des milliers de civils à fuir leurs foyers

La reprise des combats entre les rebelles et les forces gouvernementales dans la République Démocratique de Congo a contraint des milliers de civils à fuir leurs foyers en direction de Bunia depuis le week-end, selon des médias.

La Convention pour la révolution populaire (CRP), groupe rebelle dirigé par l'ancien chef de guerre congolais Thomas Lubanga dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), a annoncé mardi avoir décidé de suspendre son avancée vers Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri, et de se retirer des zones récemment conquises, après plusieurs jours de violents combats avec les forces gouvernementales.

Cette décision intervient au lendemain de la prise par le groupe rebelle de la localité stratégique d'Iga-Barrière, située à quelque 25 kilomètres au nord de Bunia, contraignant les troupes gouvernementales à se replier vers le chef-lieu provincial.

Dans un communiqué, le groupe a notamment invoqué un engagement pris lors de pourparlers avec Kinshasa, menés sous la médiation du président ougandais Yoweri Museveni, pour justifier sa décision.

Thomas Lubanga, ancien dirigeant de l'Union des patriotes congolais (UPC), avait été reconnu coupable en 2012 par la Cour pénale internationale (CPI) de recrutement et d'utilisation d'enfants soldats.

Condamné à 14 ans de prison par la CPI, il avait été libéré en mars 2020 après avoir purgé sa peine.

Lubanga, qui demeure sous le coup de sanctions de l'ONU, avait annoncé en 2025 la création de la Convention pour la révolution populaire, ouvrant ainsi un nouveau front contre le président Félix Tshisekedi.

Le groupe rebelle se serait emparé dimanche des localités de Lopa et de Linji à l'issue de violents affrontements.

Cette recrudescence des violences intervient malgré les efforts visant à relancer le dialogue entre les autorités congolaises et le groupe rebelle. Le 9 octobre, Museveni avait accueilli à Entebbe, en Ouganda, des pourparlers entre Lubanga et une délégation de hauts responsables gouvernementaux et militaires congolais.

L'Ituri, épicentre de l'actuelle épidémie d'Ebola en RDC, figure également parmi les provinces les plus touchées par les violences des groupes armés.

CAN 2025 : la CAF affirme respecter la décision du TAS rétablissant le Sénégal dans son titre



La Confédération africaine de football (CAF) a affirmé, mardi, respecter la décision du Tribunal arbitral du sport (TAS) rétablissant le Sénégal dans son titre de champion d'Afrique. « La CAF respecte la sentence du TAS et prendra toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre », a indiqué l'instance africaine dans un communiqué.

Le TAS a admis, plus tôt dans la journée, à l'unanimité l'appel de la Fédération sénégalaise de football (FSF), annulant la décision du Jury d'appel de la CAF du 17 mars 2026 et rétablissant le résultat de la finale de la CAN 2025, remportée par le Sénégal (1-0) face au Maroc après prolongation.

La Fédération royale marocaine de football (FRMF) a annoncé son intention de contester cette sentence par toutes les voies de recours juridiques possibles, tandis que son homologue sénégalaise a accueilli la décision avec « une profonde satisfaction ».

Le Tribunal arbitral du sport (TAS) a annoncé, mardi, avoir admis l'appel de la Fédération sénégalaise de football (FSF) contre la Confédération africaine de football (CAF) et la Fédération royale marocaine de football (FRMF), confirmant ainsi le titre de champion d'Afrique du Sénégal. Dans un communiqué, le TAS a indiqué avoir annulé la décision du Jury d'appel de la CAF et rétabli celle du Jury disciplinaire de l'instance africaine, confirmant le résultat acquis sur le terrain lors de la finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2025, remportée par le Sénégal sur le score de 1-0.

La Fédération sénégalaise avait saisi le TAS le 25 mars 2026 pour contester la décision de la CAF déclarant le Sénégal perdant par forfait et attribuant la victoire au Maroc sur le score de 3-0.

La formation arbitrale a estimé que la décision de l'arbitre de reprendre la rencontre après le retrait momentané des joueurs sénégalais relevait de sa seule appréciation et de la doctrine dite du « field of play » (doctrine du terrain de jeu).

Le TAS a également considéré que les articles 82 et 84 du règlement de la CAN, invoqués par la partie marocaine, n'étaient pas applicables en l'espèce, ceux-ci concernant les situations dans lesquelles l'arbitre constate l'arrêt définitif d'une rencontre.

L'instance arbitrale a conclu que l'arbitre n'avait commis aucune erreur de droit et que sa décision n'était pas entachée d'arbitraire, malgré le climat d'extrême tension dans lequel elle avait été prise.

Concernant le volet disciplinaire, le TAS a rappelé que la Fédération sénégalaise, le sélectionneur Pape Thiaw et certains joueurs avaient déjà fait l'objet de sanctions prononcées par la CAF dans le cadre de procédures distinctes. La décision du TAS a été rendue à l'unanimité, à l'issue d'une procédure menée en français, dont l'audience s'était tenue le 8 octobre dernier à Lausanne, en Suisse.

La sentence complète, comprenant les motifs juridiques, a été communiquée mardi aux parties, a précisé le TAS.

Le constructeur automobile chinois BYD va s'implant en France

Le président français Emmanuel Macron a annoncé mardi que le constructeur automobile chinois BYD travaillait avec la France à une implantation industrielle en Moselle. Il a présenté ce projet comme « une conséquence directe » de la politique économique de la France et de l'action européenne sur l'automobile, visant à accélérer l'implantation des constructeurs sur le sol européen, annoncée au Mondial de l'Auto en octobre. Macron a donné rendez-vous le 18 janvier à « Choose France » pour les annonces détaillées. De son côté, INEOS Automotive (constructeur automobile britannique spécialisé dans les véhicules tout-terrain robustes) a indiqué mardi être en négociations exclusives en vue de la vente de son site d'assemblage de Hambach, en France, à BYD. Si ces discussions aboutissent, ses modèles « Grenadier » et « Quartermaster » continueraient d'y être produits à moyen terme. Dans le même communiqué, publié à Londres, INEOS Automotive a annoncé avoir présélectionné des sites de production aux États-Unis, après avoir accéléré ses plans au cours de l'année écoulée. Le pays représente 70 % des ventes mondiales du 4x4 Grenadier. L'entreprise prévoit de choisir le site américain d'ici quelques mois et de démarrer la production en 2028. Produire là où se vend l'essentiel de sa production permettra aussi des gains d'efficacité importants, améliorera la performance commerciale de l'entreprise et accélérera sa croissance dans le monde, selon le communiqué. « C'est sans doute le moment le plus important de l'histoire d'INEOS Automotive », a déclaré Lynn Calder, directrice générale d'INEOS Automotive. « Les Américains ont déjà adopté la Grenadier, et les politiques américaines ont créé un environnement économique extrêmement attractif et favorable à la croissance. Y installer une production est tout à fait logique. Cela nous permettra d'investir, de nous développer et de toucher encore plus de clients dans le monde. »

Dix ans après l'accord de paix entre la Colombie et les FARC-EP, Guterres appelle à un « engagement redoublé »

Le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a salué mardi les progrès accomplis depuis la signature, il y a dix ans, de l'accord de paix entre le gouvernement colombien et l'ancienne guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC-EP). Il a appelé à un « engagement redoublé » pour en appliquer les principales dispositions.

« Il y a dix ans, le peuple colombien a franchi une étape inspirante vers la paix », a déclaré son porte-parole, Stéphane Dujarric, dans un communiqué. António Guterres y exprime sa « profonde reconnaissance pour tout ce qui a été accompli sous l'égide de cet accord afin de tracer un avenir plus pacifique, inclusif et sûr pour le peuple colombien ».

À cinq ans de l'échéance prévue pour la mise en œuvre de l'accord, António Guterres a rappelé les priorités : permettre aux anciens combattants de retrouver une vie civile, favoriser le développement des territoires marginalisés, y renforcer la présence de l'État et garantir les droits des victimes dans le cadre de la justice transitionnelle.

Le secrétaire général s'est dit « profondément préoccupé par les violences qui continuent de sévir dans les régions encore touchées par le conflit ». Il a souligné que l'accord « demeure un instrument précieux à la disposition des autorités colombiennes dans leurs efforts actuels pour apporter davantage de sécurité et de développement à ces territoires ».

António Guterres a salué « le dévouement et la persévérance des parties, des institutions colombiennes, de la société civile et du peuple colombien dans la promotion de la paix ». Il a réaffirmé l'engagement des Nations unies « à continuer d'accompagner ces efforts menés sous l'impulsion des acteurs nationaux ».

RÉDUIRE LE MÉTHANE, UNE EXIGENCE CLIMATIQUE DEVENUE UNE OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE

L'Algérie œuvre à préserver sa position de partenaire énergétique fiable

L'Algérie ne veut plus seulement produire du pétrole et du gaz. Elle veut produire plus propre, émettre moins, et transformer une contrainte environnementale en avantage économique. C'est le message porté, hier, par le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, à l'ouverture de la rencontre régionale pour l'Afrique du Nord sur l'atténuation des émissions de méthane et les questions commerciales pour le secteur pétrolier et gazier.

Organisée sous le thème « Faire de la réduction des émissions de méthane une opportunité économique », cette rencontre de deux jours réunit l'Algérie, la Libye, l'Égypte, la Tunisie et la Mauritanie, autour de la Commission africaine de l'énergie (AFREC), relevant de l'Union africaine, en collaboration avec le ministère des Hydrocarbures, et en partenariat avec le ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement, le Centre mondial du méthane (Global Methane Hub), le Centre africain pour la politique énergétique (ACEP), la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAC) et l'organisation « Clean Air Task Force » (CATF).

Dans une allocution lue en son nom par le directeur général de la prospective au ministère des Hydrocarbures, Ismaïl Mustapha, M. Arkab a affirmé que l'Algérie œuvrait à améliorer la performance environnementale du secteur des hydrocarbures, de manière à renforcer sa compétitivité et à préserver la position du pays en tant que partenaire énergétique fiable sur les marchés internationaux.

LE MÉTHANE, UN ENJEU CLIMATIQUE ET COMMERCIAL

Le méthane est un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le CO2 à court terme. Il s'échappe lors de la production, du transport et de la valorisation du pétrole et du gaz : torchage, fuites sur les pipelines, vannes, compresseurs.

« Les mutations rapides des cadres réglementaires internationaux, notamment celles liées aux normes relatives au méthane, imposaient aux pays producteurs et exportateurs d'énergie de poursuivre le développement de leurs systèmes de mesure, de déclaration et de vérification », a expliqué M. Arkab. L'Europe, premier client de l'Algérie, durcit ses exigences. Demain, un gaz qui émet trop de méthane sera moins compétitif, voire pénalisé. L'Algérie « est consciente de l'importance de suivre ces évolutions et nous œuvrons à améliorer la performance environnementale de notre secteur, de manière à renforcer sa compétitivité et à préserver sa position de partenaire fiable sur les marchés internationaux ». Autrement dit : réduire le méthane, ce n'est plus seulement une question d'environnement. C'est une question de survie commerciale.

UNE APPROCHE ÉQUILIBRÉE ET COOPÉRATIVE

Pour Alger, la réponse ne doit pas être imposée de l'extérieur. Elle doit être coopérative, équilibrée, et tenir compte des capacités techniques et financières des pays producteurs. Le ministre d'État a insisté sur la nécessité de faciliter le transfert de technologies, le renforcement des capacités et la mobilisation de financements appropriés, tout en garantissant la reconnaissance due aux systèmes nationaux fiables de mesure et de vérification. L'Algérie réaffirme son engagement à poursuivre ses efforts en vue de réduire les émissions de méthane et d'améliorer la performance environnementale, dans le cadre d'une vision équilibrée fondée sur le partenariat, la mobilisation des moyens techniques et financiers et la concrétisation des engagements en projets tangibles.

UNE STRATÉGIE NATIONALE EN CONSTRUCTION

Dans ce contexte, M. Arkab a rappelé que l'Algérie avait entamé l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des émissions de méthane et d'une feuille de route nationale pour le financement climatique.

Pour accompagner cette démarche, l'Algérie a récemment signé deux mémorandums d'entente visant à renforcer la coopération internationale avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale en matière de réduction des émissions et de décarbonation.

Le PNUD pour l'expertise, l'accompagnement institutionnel et le renforcement des capacités. La Banque mondiale pour le financement, l'ingénierie de projets et l'accès aux fonds climatiques internationaux.

LA COORDINATION RÉGIONALE, UNE NÉCESSITÉ NORD-AFRICAINE

Les caractéristiques et les défis communs liés à la production et à la valorisation des hydrocarbures en Afrique du Nord imposent une « coordination régionale » à travers l'AFREC, a souligné M. Arkab. L'objectif : favoriser l'échange d'expertises, examiner les défis techniques et institutionnels et définir les priorités de l'action commune en matière de détection et de mesure des émissions, ainsi que l'harmonisation des approches et des programmes de formation.

L'Algérie, la Libye, l'Égypte, la Tunisie et la Mauritanie exploitent des gisements souvent similaires, dans des environnements désertiques, avec des infrastructures des contraintes communes. Travailler ensemble permet d'éviter de dupliquer les efforts et de parler d'une seule voix face aux acheteurs internationaux. Lors de la première journée de cette rencontre, la stratégie climatique de Sonatrach a été présentée. Les participants ont également examiné la situation des émissions de méthane dans les cinq pays, ainsi que les efforts internationaux visant à développer des systèmes efficaces de surveillance, de déclaration et de vérification, notamment par le recours aux satellites, outre les réglementations internationales relatives à la réduction des émissions de méthane. Les satellites changent tout. Aujourd'hui, une fuite de méthane peut être détectée depuis l'espace. Impossible de la cacher. Il faut donc la mesurer, la déclarer et la corriger.

LE MÉTHANE, UNE VALEUR GASPILLÉE

Le directeur exécutif de l'AFREC, Rashid Ali Abdallah, a mis en avant que la réduction des émissions de méthane ne constitue plus uniquement une question environnementale ou climatique, mais représente de plus en plus une opportunité économique permettant de renforcer la compétitivité du continent. « Le méthane représente une valeur économique gaspillée qui peut être récupérée et orientée vers une utilisation productive », a-t-il relevé.

C'est un argument clé. Chaque mètre cube de méthane qui fuit, c'est du gaz qui n'est pas vendu, pas consommé, pas valorisé. Le récupérer, c'est gagner de l'argent tout en protégeant le climat. C'est une logique gagnant-gagnant. Pour M. Abdallah, le défi pour l'Afrique consiste à réduire les émissions tout en garantissant la poursuite de la contribution des hydrocarbures au développement économique et à l'intégration régionale. L'Afrique ne peut pas se passer du jour au lendemain de ses hydrocarbures. Ils financent les écoles, les hôpitaux, les routes, les centrales électriques. Mais elle doit les produire plus proprement. Il a insisté sur la nécessité pour les pays africains de ne pas attendre les exigences réglementaires extérieures pour définir leur réponse, mais plutôt de développer leurs propres capacités en matière de mesure, de surveillance, de déclaration et de réduction des émissions, en fonction de leurs priorités de développement et de leurs réalités énergétiques. Il a salué, dans ce sens, les efforts de l'Algérie en faveur de l'accompagnement des pays africains dans le développement de leurs ressources pétrolières et gazières, outre le renforcement de la sécurité énergétique et de la prospérité du continent.

FINANCER LA TRANSITION

L'ambassadeur du Royaume-Uni en Algérie, Robert Downer, a mis en exergue l'importance de mobiliser les financements nécessaires aux efforts de réduction des émissions et de s'orienter vers le développement de



solutions concrètes permettant de les réduire tout en générant une valeur économique ajoutée.

De son côté, l'ambassadrice de Norvège en Algérie, Thea Martine Ottmann, a souligné la nécessité de transformer l'atténuation des émissions de méthane en une « opportunité économique », saluant, dans ce contexte, la coopération entre l'Algérie et la Norvège, à travers l'échange d'expertises dans le domaine de la production à faibles émissions.

La Norvège, grand producteur de pétrole et de gaz mais avec l'une des intensités de méthane les plus basses au monde, est devenue une référence. Son partenariat avec l'Algérie montre la voie : échanger des technologies, former des ingénieurs, moderniser les installations.

VERS UNE ÉNERGIE PLUS PROPRE

L'Algérie s'engage ainsi sur deux fronts à la fois : continuer à assurer sa sécurité énergétique et celle de ses partenaires, tout en ouvrant la voie à une énergie plus propre.

Réduire le méthane, développer le solaire, investir dans l'hydrogène vert, améliorer l'efficacité énergétique : ce sont les pièces d'un même puzzle.

À Alger, le message est clair : le gaz algérien de demain devra être mesuré, vérifié et bas carbone. C'est à ce prix que le pays restera un partenaire fiable, compétitif et respecté sur les marchés internationaux, tout en contribuant à l'effort mondial pour le climat.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par R. N.

100 assiettes foncières réparties sur 13 wilayas prochainement proposées sur la plateforme numérique de l'investisseur

Le Conseil d'administration de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a approuvé l'affectation de 100 nouvelles assiettes foncières réparties sur 13 wilayas, destinées à la réalisation de projets d'investissement, qui seront prochainement proposées sur la plateforme numérique de l'investisseur, a indiqué mercredi un communique de l'Agence. Cette approbation est intervenue lors de la réunion de la troisième session ordinaire du Conseil d'administration, tenue mardi au siège de l'Agence, sous la présidence de Abdelrazak Azab, président du Conseil, en présence du directeur général de l'AAPI, Omar Rekkache, et ce dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à l'organisation de l'Agence ainsi qu'aux conditions et modalités d'octroi du foncier économique destiné à la réalisation de projets d'investissement.

Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a approuvé l'affectation de 100 nouvelles assiettes foncières, d'une superficie globale de 100,29 hectares, réparties sur 13 wilayas, à savoir Constantine,

El Meghaier, Khenchela, Béchar, Mostaganem, Batna, El Bayadh, Boumerdès, Oran, Annaba, Bouira, Jijel et Béni Abbès. Ces assiettes seront prochainement proposées sur la plateforme numérique de l'investisseur.

L'ordre du jour de cette session a porté sur plusieurs points, notamment l'approbation de nouvelles assiettes foncières en vue de leur proposition sur la plateforme numérique de l'investisseur.

Il a également été question de l'examen et du traitement des dossiers des projets d'investissement candidats à l'obtention d'assiettes foncières précédemment proposés sur cette plateforme, ajoute le communique, précisant que le Conseil d'administration a, dans ce cadre, approuvé dix (10) projets d'investissement pour bénéficier du foncier économique, après examen des demandes introduites par leurs promoteurs.

Le Conseil d'administration de l'AAPI est composé des secrétaires généraux des secteurs ministériels chargés des affaires étrangères, des hydrocarbures, des mines, des collectivités locales, des finances, de l'industrie, de l'agriculture, de l'énergie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, du commerce extérieur, du commerce intérieur, de l'hydraulique, du tourisme, de l'environnement et de l'emploi, conclut le communique de l'Agence.

LE PHOSPHATE, NOUVEAU LEVIER DE SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE

Dès 2028, l'Algérie se passera totalement, des importations d'engrais et d'engrais composés

L'Algérie veut transformer son phosphate en puissance industrielle, agricole et exportatrice. C'est tout le sens de la réunion de travail présidée, mardi, par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, consacrée à la production des engrais et des engrais composés.
Selon un communiqué de la Présidence de la République, la production de phosphate concentré entrera en phase de commercialisation au cours du premier trimestre 2027.

Et avec l'entrée en production de la mine de Bled El Hadba, fin 2027, « l'Algérie se passera totalement, en 2028, des importations d'engrais et d'engrais composés ». C'est un cap historique. Le pays, qui possède l'une des plus importantes réserves de phosphate au monde, va cesser d'importer ce qu'il peut produire chez lui, et devenir exportateur de fertilisants. Le président de la République « a également évoqué, lors de cette réunion, le projet de renforcement de la production de gaz hélium », ajoute la même source. Un autre signal : l'Algérie veut valoriser toutes ses ressources stratégiques, et ne plus laisser aucune valeur lui échapper.

UN PROJET INTÉGRÉ, DE LA MINE À L'ENGRAIS

Au cœur de cette ambition figure le Projet intégré du phosphate (PPI). Il repose sur une approche industrielle couvrant l'ensemble de la chaîne de production, depuis l'extraction minière jusqu'à la transformation chimique et la commercialisation des produits finis. L'enjeu est de dépasser le modèle fondé sur l'exportation de matières premières brutes pour développer une industrie nationale à forte valeur ajoutée. Ne plus vendre de la roche. Vendre de l'engrais, de l'acide phosphorique, de l'ammoniac. Capter la valeur là où elle se crée. S'étendant sur les wilayas de Tébessa, de Souk Ahras et d'Annaba, ce mégaprojet prévoit la production annuelle d'environ 6 millions de tonnes de phosphate enrichi et de 4 millions de tonnes d'engrais, notamment le DAP, le MAP, le NPK et l'urée. Il permettra également de fabriquer des produits industriels stratégiques, à l'image de l'acide sulfurique, de l'acide phosphorique et de l'ammoniac. C'est un changement d'échelle. Avec ces volumes, l'Algérie ne couvrira pas seulement ses propres besoins. Elle se positionnera comme un acteur majeur du marché mondial des fertilisants, où la demande ne cesse de croître avec la croissance démographique et le besoin de nourrir la planète.

UNE CHAÎNE INDUSTRIELLE MAÎTRISÉE

L'intégration des différentes activités constitue précisément l'un des principaux atouts de ce programme. À l'extraction du phosphate à Bled El Hadba s'ajoutera sa transformation industrielle, notamment au niveau du complexe d'Oued El Kebrit, dans la wilaya de Souk Ahras, tandis que les infrastructures ferroviaires et portuaires assureront l'acheminement des productions vers les marchés national et international. Mine, usine, train, port : tout est pensé comme un seul système. Cette organisation permettra à l'Algérie de maîtriser davantage ses ressources minières, de développer des segments industriels complémentaires et de capter une part plus importante de la valeur générée par le phosphate. Elle contribuera aussi à renforcer les capacités exportatrices du pays dans une filière où la demande internationale en fertilisants représente un potentiel économique considérable.



UN IMPACT ÉCONOMIQUE ET AGRICOLE MAJEUR

L'entrée en exploitation de cette chaîne industrielle devrait produire des retombées significatives sur plusieurs fronts.
En premier lieu, la substitution des importations par une production nationale permettra de réduire les sorties de devises et de sécuriser durablement l'approvisionnement du marché en fertilisants. Chaque tonne produite en Algérie, c'est une tonne qui n'est plus achetée en dollars à l'étranger. Un enjeu particulièrement important pour le secteur agricole appelé à mobiliser des volumes croissants d'engrais, dans le cadre de l'extension des superficies cultivées et du développement de nouveaux périmètres agricoles, notamment dans le Sud. La disponibilité de fertilisants produits localement constitue ainsi un facteur essentiel pour accompagner la stratégie nationale de renforcement de la sécurité alimentaire. Elle permettra de réduire l'exposition des agriculteurs aux fluctuations des marchés internationaux et aux éventuelles perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales.
Quand le prix des engrais explose à l'international, comme lors des crises récentes, l'agriculteur algérien ne doit plus en payer le prix. Il doit pouvoir compter sur une production nationale, stable, disponible et à un prix maîtrisé.
Au-delà de l'agriculture, le PPI, c'est des milliers d'emplois directs et indirects à Tébessa, Souk Ahras et Annaba, des infrastructures, des formations, un tissu de sous-traitance et une dynamique industrielle pour tout l'est du pays.
Le phosphate devient ainsi ce qu'il aurait toujours dû être : non pas une simple richesse du sous-sol, mais un levier de souveraineté industrielle, de sécurité alimentaire et de puissance économique.

Hamza B.

SECTEURS DU TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME :

Le gouvernement assure la préparation de l'ouverture au privé

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb a assuré que les conditions juridiques, réglementaires et économiques sont désormais réunies pour ouvrir concrètement le marché national du transport aérien et maritime à l'investissement privé. Cela s'est passé hier, lors de la réunion de l'exécutif qu'il a présidée. Il a validé l'ouverture aux opérateurs économiques pour investir dans le transport de voyageurs, celui des marchandises et le fret, notamment l'accélération du fret aérien et les services logistiques connexes. L'objectif étant de dynamiser ces secteurs stratégiques, accroître les capacités d'accueil et d'intervention à l'échelle internationale, étendre les lignes et répondre aux besoins croissants des opérateurs économiques nationaux.
En effet un communiqué sur le sujet indique que « le Gouvernement a entendu, dans le cadre des orientations stratégiques de l'État visant à promouvoir l'investissement national, une communication sur les perspectives d'ouverture à l'investissement privé dans les secteurs du transport aérien et maritime », précisant « que cela constitue, pour les opérateurs économiques concernés, une opportunité pour dynamiser ces deux secteurs vitaux, lesquels constituent des leviers importants pour le développement économique durable ».
A cet effet, poursuit la même source :«En exécution des instructions de M. le président de la République visant à ouvrir le marché national du transport aérien et maritime à de nouveaux opérateurs, les conditions juridiques, réglementaires et économiques ont été réunies pour attirer les investisseurs privés et les encourager à contribuer au développement des activités de transport aérien et maritime, et accélérer le développement du fret aérien en renforçant les capacités d'intervention de nos entreprises au niveau international, en élargissant le réseau de lignes et en renouvelant la flotte afin d'augmenter la capacité de transport et de répondre à la demande des opérateurs économiques ».
Par ailleurs, le Gouvernement a examiné le programme national de la communication institutionnelle publique, qui vise à mettre en place une stratégie intégrée de communication institutionnelle publique, consacrant le principe constitutionnel du droit des citoyens à l'accès à une information fiable et précise, et répondant à la nécessité de développer des programmes de communication fondés sur la participation et la proximité. Ce programme prévoit une approche globale visant à promouvoir la communication institutionnelle, qui englobe les différents aspects liés à ce sujet, notamment la formation du personnel, l'adoption des solutions technologiques les plus récentes, la garantie d'un flux d'informations transparent et efficace, ainsi que la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité et la fiabilité.
Enfin, le Gouvernement a passé en revue le plan technique national de réhabilitation des zones forestières endommagées et de renforcement de leur résilience face aux changements climatiques. Ce plan a été élaboré en coordination avec les différents départements ministériels concernés et en concertation avec des experts en environnement et en changements climatiques.
A cet effet, le plan s'articule principalement autour de l'évaluation, du diagnostic et de la classification des dommages causés à la nature et à la biodiversité selon leur gravité et la priorité d'intervention, de la réhabilitation du couvert végétal, des mesures préventives visant à protéger les populations, de la définition des secteurs concernés par la mise en œuvre du plan, ainsi que de l'intégration de la dimension climatique dans la stratégie globale de prévention.

Saïd Ben

LOCALES DU 28 NOVEMBRE :

Les populations nomades de Tamanrasset effectuent leur vote dans les bureaux itinérants

Les populations nomades et des zones éparses de la wilaya de Tamanrasset continuent mercredi d'accomplir, dans de bonnes conditions, leur devoir électoral dans les villages et les zones d'habitation éloignées, dans le cadre des élections locales du 28 novembre.



Dans ce cadre, le bureau de vote itinérant du village d'Izernène (35 km au nord de Tamanrasset) a enregistré, durant la matinée, une affluence de ses habitants, venus participer à l'opération de vote.
Quittant le bureau après avoir voté, le jeune Ibah Mohamed, agriculteur, a indiqué qu'il espérait que les nouveaux élus œuvrent à la valorisation du potentiel agricole de la région et à la prise en charge des préoccupations des agriculteurs, notamment en matière d'accompagnement sur le terrain.
De son côté, Mme D. Fatma a déclaré avoir accompli son droit et devoir électoral, exprimant l'espoir de voir les conditions de vie des citoyens s'améliorer, à travers les nouvelles assemblées élues. L'opération de vote se poursuit également dans la région de Tagrembait (25 km au sud de Tamanrasset), dans de bonnes conditions organisationnelles, grâce à la mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires.
Les bureaux de vote itinérants poursuivront leur parcours à travers les itinéraires programmés, afin de garantir aux populations nomades la possibilité de voter, dans les différentes zones de la wilaya.
La wilaya de Tamanrasset compte 29 bureaux de vote itinérants, regroupant plus de 26.200 électeurs inscrits au niveau des cinq communes de la wilaya.
Elle enregistre également 19 listes en lice pour les Assemblées populaires communales (APC), toutes présentées par des partis politiques, tandis que cinq (5) listes sont en compétition pour l'Assemblée populaire de wilaya (APW). Le corps électoral de la wilaya est estimé à 126.889 inscrits, répartis entre 39 centres électoraux regroupant 236 bureaux de vote, dont 29 itinérants.

RENCONTRE NATIONALE DE FORMATION EN PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

Le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), M. Saad Arous, a présidé une rencontre nationale de formation organisée par visioconférence, dans le cadre de la finalisation des préparatifs relatifs à l'élection des membres des Assemblées populaires communales et de wilaya, prévue le 28 novembre 2026, indique un communiqué de cette instance.
Cette rencontre de formation, à laquelle a pris part le directeur des affaires civiles et du sceau de l'Etat au ministère de la Justice, M. Ahmed Ali Mohamed Salah, a concerné "les sièges des cours de justice ainsi que plusieurs tribunaux à travers les différentes wilayas du pays, avec la participation de quelques 6.000 personnes, dont plus de 4.000 magistrats, présidents des commissions électorales communales et de wilaya et magistrats d'appui, outre l'ensemble des coordinateurs de wilaya et des 1541 coordinateurs communaux, ainsi que les ingénieurs d'Etat en informatique de l'Autorité indépendante", précise la même source.
Organisée en coordination avec le ministère de la Justice, cette rencontre s'inscrit dans le cadre de "la coopération et de la coordination institutionnelles entre le secteur de la justice et l'Autorité indépendante, en vue d'assurer la pleine disponibilité des différents intervenants dans le processus électoral".
Dans son allocution à cette occasion, M. Arous a passé en revue "les principales étapes ayant marqué le processus électoral", tout en saluant "les efforts déployés par les différents acteurs", soulignant que "la garantie de l'intégrité du processus électoral exige une parfaite maîtrise de toutes ses étapes, depuis la convocation du corps électoral jusqu'aux opérations de vote, de dépouillement, de recensement et de centralisation des résultats".
Dans ce contexte, il a salué "le rôle central que joue le secteur de la justice aux différentes étapes du processus électoral, à travers la présidence des commissions communales de révision des listes électorales, l'examen des recours et des appels relatifs aux dossiers de candidature, ainsi que la présidence des commissions électorales communales et de wilaya, jusqu'à l'établissement des procès-verbaux qui en résultent".
Pour sa part, Mohamed Salah a mis en exergue "l'importance de cette étape du processus électoral", soulignant "la nécessité de faire preuve de rigueur dans l'accomplissement des missions et de se conformer aux dispositions de la loi et aux procédures réglementaires en vigueur, en vue de garantir la régularité des opérations électorales et la crédibilité de leurs résultats".
La rencontre a été marquée par "la présentation et l'explication des applications numériques mises à la disposition des commissions électorales communales et de wilaya, visant à faciliter leurs missions et à renforcer la précision et l'efficacité des opérations de décompte et de centralisation des résultats, ainsi qu'à unifier les mécanismes de travail et à clarifier les différents aspects procéduraux et techniques liés à cette étape".
La rencontre s'inscrit également dans le cadre de "l'attachement de l'ANIE à parachever l'ensemble des préparatifs organisationnels, humains et techniques, et à garantir le déroulement du rendez-vous électoral dans l'intégrité, la transparence et le respect de la loi".

Hamza B.

ALGÉRIE-NIGER

Vers le renforcement de la coopération bilatérale dans le commerce et l'industrie



Deux ministres algériens, celui du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, et celui de l'Industrie, Farid Kourtel, sont arrivés hier à Niamey à la tête d'une importante délégation d'hommes d'affaires algériens représentée par Kamel Moula, président du Conseil algérien pour le renouveau économique (CREA).
L'Algérie participe en tant qu'un des invités d'honneur au premier Forum international de l'investissement au Niger (F2IN 2026), qui se tient à Niamey du 24 au 26 novembre.
Pour Souhila Berrahou, économiste, chercheuse et professeure à l'École nationale supérieure de sciences politiques, la présence d'une délégation importante composée de 17 entreprises algériennes, parmi les plus prestigieuses et issues de secteurs très diversifiés, constitue un signal très fort de l'engagement de l'Algérie aux côtés du pays voisin, avec lequel elle partage près de 1 000 km de frontières.
S'exprimant ce matin dans l'émission « L'Invité du Jour » de la chaîne 3 de la Radio algérienne, Mme Berrahou a souligné qu'au-delà des frontières terrestres, les deux pays partagent également des liens historiques et, surtout, sociologiques. « Il est temps de revenir à notre ancrage africain », a-t-elle déclaré. Selon l'invitée de l'émission, des mesures très importantes ont été prises récemment entre l'Algérie et le Niger, précisant que « nous sommes déjà dans la phase de mise en œuvre des accords signés » et que la zone de libre-échange d'In Guezzam a été mise en place pour soutenir les échanges commerciaux entre les deux pays.
Elle a ajouté : « Nous nous concentrons sur des actions tangibles et concrètes. »
Selon l'invitée de l'émission, des mesures très importantes ont été prises récemment par l'Algérie et le Niger et nous entamons la phase des concrétisations. «Nous en sommes déjà à la phase de mise en œuvre des accords signés », a-t-elle précisé en citant, entre autres, la zone de libre-échange d'In Guezzam mise en place pour soutenir les échanges commerciaux entre les deux pays.
Elle a ajouté : « Nous nous concentrons sur des actions tangibles et concrètes pour aller de l'avant, avec l'objectif d'atteindre d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. »
Soulignant l'importance des zones de libre-échange, elle a souligné que celles-ci permettent le développement économique des régions frontalières, en boostant et dynamisant les échanges commerciaux à des prix compétitifs au profit des populations locales.
Elle a insisté sur le fait qu'elles constituent en même temps un moyen efficace de désenclavement et surtout de lutte contre les activités illicites et autres fléaux dans les régions frontalières.

R. N.

THÈME D'UNE JOURNÉE D'ÉTUDE À MASCARA :

"Du premier serment d'allégeance à l'Emir Abdelkader à la glorieuse Révolution de libération"

Une journée d'étude intitulée "Du premier serment d'allégeance à l'Emir Abdelkader à la glorieuse Révolution de libération : un parcours de changement et de construction du destin" a été organisée à Mascara.



Cette rencontre a permis de mettre en lumière la continuité historique de l'esprit de résistance à l'occupation française, depuis le premier serment d'allégeance à l'Emir Abdelkader jusqu'au déclenchement de la glorieuse guerre de Libération nationale.

Dans son intervention, le chercheur en histoire des personnalités marquantes de la région de Mascara, Belaïd Beraouine, a souligné que "la résistance menée par le fondateur de l'Etat algérien moderne contre les forces de l'occupation française, après son premier serment d'allégeance le 27 novembre 1832, avait constitué une source d'inspiration pour les différentes résistances populaires qu'a connues le pays au cours du XIXe siècle, ainsi que pour les combattants de l'Armée de libération nationale (ALN)". Il a également indiqué que l'Emir Abdelkader représentait, pour ces combattants, un modèle et un exemple à suivre dans le combat et la résistance. Le conférencier a ajouté que le premier serment d'allégeance à l'Emir Abdelkader ne constituait pas un simple événement historique, mais représentait une étape majeure dans la formation de la conscience nationale algérienne, dans la mesure où il incarnait la volonté du peuple de s'unir et de s'organiser pour lutter contre l'occupation française et édifier un Etat souverain.

De son côté, le chercheur en histoire moderne et contemporaine de l'Algérie, Mokhfi Mokhtar, a souligné que le lien entre le premier serment d'allégeance à l'Emir Abdelkader et la glorieuse Révolution de libération ne se limitait pas à une simple succession chronologique d'événements.

Il s'agissait, selon lui, d'une continuité historique entre plusieurs générations de patriotes attachées à la liberté et ayant fait de l'expulsion du colonisateur français et de la construction d'un Etat indépendant et souverain leur objectif fondamental.

Il a également précisé que le serment d'allégeance au fondateur de l'Etat algérien moderne, le 27 novembre 1832, occupe une place particulière dans l'histoire nationale, relevant qu'il ne s'agit pas simplement du choix d'un chef militaire chargé de combattre les forces de l'occupation française, mais d'une véritable expérience nationale visant à unir les Algériens, organiser la résistance, mettre en place les institutions de l'Etat et défendre l'indépendance du pays.

Il a par ailleurs souligné que la glorieuse Révolution de libération, survenue plus de 122 ans après le premier serment d'allégeance à l'Emir Abdelkader, "constitue le prolongement historique de l'esprit de résistance incarné par le fondateur de l'Etat algérien moderne".

Cette Révolution a ainsi traduit les aspirations des générations successives à travers un projet global de libération, qui a abouti au recouvrement de la souveraineté nationale, le 5 juillet 1962.

A noter que cette journée d'étude a été organisée à l'initiative de l'Ecole normale supérieure (ENS), en coordination avec l'Université Mustapha-Stambouli de Mascara.

Elle a enregistré la participation d'étudiants et d'enseignants de cette même école.

SKIKDA :

Lancement de la réhabilitation du front de mer

Doté d'une enveloppe financière de 230 millions de dinars, le projet d'urgence destiné aux travaux de protection et de réhabilitation au niveau de la plage Larbi-Ben M'hidi, connue sous le nom de Jeanne d'Arc, dans la commune de Skikda, vient d'être officiellement lancé. Le coup d'envoi des travaux a été donné lundi 23 novembre sous la supervision du wali de Skikda, Saïd Akhrouf, accompagné du président de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), marquant ainsi la volonté des autorités locales de réparer au plus vite les dégâts causés à cet espace côtier. Fragilisé par les récentes perturbations climatiques, qui ont provoqué des glissements de terrain et une nette dégradation de sa façade maritime, le site nécessitait une intervention immédiate sur le terrain. Pour relever ce défi technique dans les meilleurs délais, la réalisation de cet ouvrage de protection a été confiée à l'entreprise nationale Cosider. Ce chantier s'inscrit dans le cadre des opérations d'urgence visant à sécuriser la zone sinistrée et à réhabiliter un front de mer fortement éprouvé. Au-delà de la seule riposte contre l'érosion et les glissements de terrain, cette sortie de terrain a également permis d'inscrire l'action publique dans une vision plus globale d'amélioration du cadre de vie. Ain si et après avoir inspecté l'état des lieux avec la délégation qui l'accompagnait, le chef de l'exécutif de wilaya a, en effet, procédé au lancement du projet d'aménagement urbain de la cité Larbi-Ben M'hidi, tout en visitant le nouveau terrain de sport de proximité, une réalisation appelée à renforcer les infrastructures de loisirs au profit de la jeunesse locale. Placée sous le signe de la mobilisation collective, cette visite s'est déroulée en présence du chef de la daïra de Skikda, du président de l'Assemblée populaire communale (APC), du directeur des travaux publics, ainsi que du directeur de projet de Cosider et des représentants du bureau d'études.

MASCARA

40 agriculteurs formés en pisciculture intégrée

La diversification des activités agricoles passe, désormais, pour 40 agriculteurs de la wilaya de Mascara par la découverte de la pisciculture intégrée. Une formation de trois jours, organisée du 23 au 25 novembre, leur a permis d'aborder les techniques d'élevage de poissons associées aux activités agricoles, avec une perspective de mise en pratique dans les exploitations. La prochaine étape est déjà annoncée avec une sortie sur le terrain en présence de 3 start-up spécialisées dans ce domaine. Organisée au siège de la Chambre agricole de la wilaya, cette session a réuni des agriculteurs issus de plusieurs communes, ainsi que des personnes intéressées par l'investissement dans cette activité. L'initiative a été menée en coordination avec la station de pêche et d'aquaculture de Mascara et la Chambre interwilayas de la pêche maritime et de l'aquaculture de Relizane. L'encadrement technique a été assuré par l'Institut technologique de la pêche maritime et de l'aquaculture d'Oran. L'objectif de cette formation est de faire connaître un système de production qui associe l'élevage de poissons aux activités agricoles traditionnelles. Les participants ont ainsi été initiés aux principes de la pisciculture intégrée, aux procédés techniques permettant son introduction dans une exploitation et aux possibilités de complémentarité entre production végétale et production aquatique. Cette approche repose sur la diversification des activités au sein d'une même exploitation. Elle ouvre aux agriculteurs un champ de connaissances supplémentaire concernant les conditions de réalisation des projets, les techniques d'élevage et les exigences liées à leur gestion. Le programme a également abordé les possibilités de création de valeur ajoutée et de diversification des sources de revenus agricoles. La formation a alterné entre des apports théoriques et une dimension pratique destinée à rapprocher les participants des méthodes utilisées dans la pisciculture. Il s'agissait notamment de leur permettre de mieux comprendre les conditions techniques nécessaires à la conduite de cette activité et de relier les connaissances acquises aux possibilités de leur application dans les exploitations. L'implication des entreprises innovantes constitue un autre volet de cette démarche. Une rencontre avec des représentants de start-up exerçant dans le secteur de l'aquaculture a permis aux agriculteurs de découvrir des solutions technologiques et des innovations susceptibles d'être mobilisées dans leurs futurs projets. Les échanges ont également porté sur les formes de coopération envisageables entre les exploitants agricoles et les structures spécialisées. Selon le secrétaire général de la Chambre agricole, Boualam Denna, a annoncé une sortie de terrain à laquelle participeront 3 start-up, avec des visites d'exploitants agricoles intéressés par cette activité. Cette étape doit permettre aux participants de prolonger les acquis de la formation au contact des réalités des exploitations. Les bénéficiaires recevront des attestations de formation ainsi qu'un lot de poissons destiné à leur permettre d'engager les premières étapes de leur activité. Ce dispositif associe ainsi apprentissage technique, accompagnement par des entreprises spécialisées et mise à disposition d'un premier apport matériel pour les participants souhaitant s'orienter vers la pisciculture intégrée.

TIZI OUZOU :

Sonelgaz procède à la vérification gratuite des installations de gaz

Sonelgaz Tizi Ouzou lance une vérification gratuite des installations intérieures de gaz pour prévenir fuites et intoxications au monoxyde de carbone.

Après l'opération de sensibilisation sur les dangers du monoxyde de carbone et l'installation de détecteurs de ce tueur silencieux, la direction de distribution de l'électricité et du gaz de Tizi Ouzou, filiale de la Sonelgaz, vient de lancer une nouvelle opération dans sa lutte contre ces dangers.

En effet, elle informe ses clients de la possibilité de procéder à la vérification des installations intérieures de gaz naturel, à titre gratuit, pour se prémunir du danger lié à la mauvaise utilisation du gaz naturel, notamment les fuites sur les installations, la défectuosité des appareils ou les émanations de monoxyde de carbone, et ce pour garantir la sécurité des familles, a indiqué un communiqué de cette entreprise publique.

Il est précisé dans cet avis que les ménages « sont invités à se rapprocher de ses agences commerciales pour s'inscrire et bénéficier de cette prestation ou à appeler le 33-03 pour recevoir des informations et des explications plus détaillées sur cette opération ». Enfin, la même source a conclu en rappelant que « la vérification des installations intérieures et des appareils constitue une anticipation sur le risque et protège des familles entières ».

TUNISIE :

Les articles rejetés du PLF 2027 peuvent-ils revenir en plénière ?

Les commissions des finances et du budget de l'Assemblée des représentants du peuple et du Conseil national des régions et des districts ont rejeté quatre articles du projet de loi de finances 2027, selon les informations disponibles au mercredi 25 novembre. Leur éventuel retour en séance plénière et le rôle que pourrait jouer la ministre des Finances restent au cœur des questions soulevées par cette décision.



QUATRE ARTICLES REJETÉS PAR LES COMMISSIONS

L'article 24 concerne le renforcement des ressources du compte de diversification des sources de la sécurité sociale. Les articles 49 et 50 portent, quant à eux, sur des mesures fiscales et douanières relatives aux batteries destinées au stockage de l'électricité et aux capteurs solaires. L'article 49 prévoyait l'exonération des batteries concernées des droits de douane, de la TVA et de la contribution au Fonds de développement de la compétitivité, sous réserve d'un avis technique des services compétents. L'article 50 proposait de ramener les droits de douane appliqués à l'importation de certains capteurs solaires de 30 % à 10 %, ainsi que de réduire la TVA applicable. L'article 63 visait à soumettre les sacs et produits biodégradables à la taxe de protection de l'environnement. Les discussions ont notamment porté sur la disponibilité des normes et des laboratoires nécessaires pour vérifier la biodégradabilité de ces produits.

LES ARTICLES PEUVENT-ILS ÊTRE PRÉSENTÉS DE NOUVEAU ?

Le règlement intérieur de l'Assemblée prévoit une procédure de dépôt des propositions d'amendement, avec des conditions de forme, un délai et la signature d'au moins cinq députés. Il précise également qu'après l'expiration du délai, l'« initiateur » conserve la possibilité de présenter des amendements. Cette possibilité ne signifie toutefois pas qu'un article rejeté sera automatiquement réintroduit ou adopté. Les amendements doivent respecter les règles applicables aux textes financiers. La loi organique du budget encadre notamment les propositions qui réduisent les dépenses, augmentent les recettes ou modifient les crédits, et prévoit des conditions particulières pour l'ajout de nouvelles dépenses.

QUEL RÔLE POUR LA MINISTRE DES FINANCES ?

Le président de la commission des finances et du budget de l'ARP, Maher Kettari, a indiqué à la Radio nationale que le ministère des Finances ou des députés pouvaient remettre les articles rejetés sur la table lors de la séance plénière. Les textes de procédure ne consacrent cependant pas explicitement un droit personnel de la ministre des Finances à réintroduire un article rejeté. Le règlement parle de l'« initiateur », tandis que le projet de loi de finances 2027 a été déposé à l'ARP à l'initiative de la Présidence de la République. La possibilité pour le ministère de présenter un amendement s'inscrit donc dans le cadre de la représentation de l'initiateur et des procédures en vigueur ; elle ne garantit ni son examen ni son adoption.

LA SÉANCE PLÉNIÈRE APPELÉE À TRANCHER

Les projets de loi de finances sont examinés en séance plénière commune, où les articles puis l'ensemble du texte sont soumis au vote. Les articles rejetés en commission peuvent ainsi revenir dans le débat par le biais de propositions conformes aux règles, mais la décision finale appartient aux membres de la séance plénière.

HÉRITAGE IMMOBILIER EN TUNISIE:

Quelles conséquences économiques et fiscales pour les familles ?

Pour des millions de ménages tunisiens, le logement familial constitue la première, parfois l'unique, épargne. Au décès de son propriétaire, il se transforme en actif taxable, en bien indivis et, trop souvent, en patrimoine figé. Analyse d'un mécanisme qui pèse sur les familles autant que sur l'économie.

UN DÉCÈS, UNE OBLIGATION FISCALE IMMÉDIATE

Contrairement à une idée répandue, l'obligation fiscale ne naît pas du partage matériel des biens, mais du décès lui-même, et les héritiers deviennent solidairement redevables des droits. La déclaration doit intervenir dans un délai d'un an, et le barème progressif s'échelonne de 2,5 % à 35 % selon le degré de parenté avec le défunt. L'assiette retenue est l'actif net, c'est à dire la valeur vénale réelle des biens diminuée du passif justifié. L'exigence probatoire est décisive : une dette non prouvée par des pièces recevables reste inopposable à l'administration, ce qui alourdit la base taxable. Pour les familles, la qualité du dossier documentaire pèse donc autant que la valeur du bien.

L'INDIVISION, PREMIÈRE FACTURE ÉCONOMIQUE

La dévolution successorale obéit au livre des successions du Code du statut personnel, qui fixe les parts de chaque héritier. Lorsque le patrimoine se résume à un immeuble, cette répartition aboutit mécaniquement à l'indivision : chaque décision de vente, de location, de travaux ou de mise en garantie suppose l'accord de tous. Il s'agit d'une lecture analytique du dispositif, non d'une statistique officielle, mais ses effets sont connus des praticiens : logements vacants, entretien différé, bien impossible à hypothéquer pour financer un projet familial. À l'échelle macroéconomique, l'enjeu est celui d'un capital immobilisé. Un bien indivis ne finance ni création d'entreprise, ni études, ni rénovation. Il ne circule pas sur le marché, ce qui prive l'offre de logements d'une partie de son stock potentiel dans un pays où l'accès au premier logement reste un sujet social majeur.

AU SUJET DE LA MORT DU CHEIKH TUNISIEN SABER EL MOUHLI :

Une source sécuritaire tranche

Une source sécuritaire a démenti les informations relayées au sujet du décès du cheikh zeitounien Saber El Mouhli, selon lesquelles il aurait été victime d'une agression lors d'un vol sous la menace dans le quartier de Bab El Assel, à Tunis. Selon cette même source, le décès du religieux est consécutif aux blessures subies lors d'un accident de la circulation survenu il y a environ un mois.

UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION À L'ORIGINE DU DÉCÈS

La source sécuritaire a précisé que Saber El Mouhli avait été percuté par une moto utilisée comme taxi, conduite par son propriétaire et transportant une cliente, dans le quartier de Bab El Assel. La brigade de police judiciaire de Bab Souika a été chargée d'enquêter sur les circonstances de l'accident, tandis que la victime a été transférée à l'hôpital Mongi Slim pour recevoir les soins nécessaires.

Plongé dans le coma pendant plus d'un mois, le cheikh Saber El Mouhli a finalement succombé à ses blessures, mardi 24 novembre 2026.

UNE FIGURE CONNUE DE LA MOSQUÉE ZITOUNA

Saber El Mouhli comptait parmi les figures connues de la grande mosquée Zitouna, au cœur de la médina de Tunis. Surnommé « le cheikh de la Hamziya », en référence au célèbre poème consacré à la louange du prophète Mohammed, il était particulièrement présent dans les cercles d'enseignement religieux, les assemblées de dhikr et les séances de chants religieux, aussi bien au sein de la mosquée qu'à l'extérieur. Il était également connu pour son attachement à une pratique religieuse modérée, éloignée de l'extrémisme.

DE NOMBREUX HOMMAGES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'annonce de sa disparition a suscité de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux, où ses amis, ses disciples et les personnes qui le côtoyaient lui ont rendu hommage, rappelant ses qualités humaines ainsi que sa place dans les milieux religieux et savants de la Zitouna.

POUR PROMOUVOIR LA CITOYENNETÉ ET RENFORCER L'UNITÉ NATIONALE :

Lancement d'une campagne dans la Région de Nouakchott

La Région de Nouakchott a lancé dans le quartier de Dubaï, relevant du département de Toujounine, dans la wilaya de Nouakchott-Nord, une campagne de mobilisation des élites nationales, en réponse à l'appel du Président de la République. Cette initiative vise à promouvoir les valeurs de citoyenneté, à faire évoluer les mentalités, à renforcer l'unité nationale, à protéger le milieu scolaire et à contribuer à la propreté des villes. Dans une allocution prononcée à cette occasion, la présidente de la Région de Nouakchott, Mme Fatimetou Abdel Malick, a souligné l'importance de répondre à l'appel du Président de la République, M.Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, et de s'engager activement dans cette campagne. Elle a insisté sur la nécessité de mobiliser les citoyens et de renforcer la sensibilisation à l'importance de l'unité nationale et de la cohésion sociale, tout en luttant contre les comportements et les discours susceptibles de porter atteinte à la cohésion nationale. Elle a également mis l'accent sur l'ancrage des valeurs de citoyenneté et de responsabilité collective. De son côté, le maire de Toujounine, M. Ahmed Salem Ould Fellali, a salué la portée de cet appel ainsi que le lancement de cette campagne. Il a souligné la nécessité de conjuguer les efforts des élus, des acteurs locaux et des citoyens afin de traduire ses objectifs en comportements et en pratiques quotidiennes, de manière à promouvoir le vivre-ensemble et à préserver la cohésion de la société.

L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DES ARMÉES :

Commémoration du 66e anniversaire de la création des Forces armées nationales

Le siège de l'État-major général des armées, à Nouakchott, a abrité hier matin, la cérémonie officielle marquant le début des activités commémoratives du 66e anniversaire de la création des Forces armées nationales, célébré chaque année le 25 novembre.

Les festivités ont débuté par une cérémonie de levée du drapeau national, en présence du ministre de la Défense, des Affaires des retraités et des Orphelins de martyrs, M. Ba Ousmane, et du ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la décentralisation et du Développement local, M. Mokhtar Ahmed Bousseif, aux côtés du chef d'État-major général des armées, le général de corps d'armée Mohamed Vall Raiss Raiss.

À l'issue de la levée du drapeau, le ministre de la Défense, accompagné du chef d'État-major général des armées, a passé en revue des unités de l'Armée nationale, de la Gendarmerie nationale et de la Garde nationale, qui leur ont rendu les honneurs. Ils ont ensuite salué les hauts responsables de l'État-major général des armées — chefs de divisions, de directions et de bureaux —, les chefs d'état-major de la Gendarmerie et de la Garde nationales, les attachés militaires des pays frères et amis, ainsi que d'anciens chefs d'état-major et les présidents des associations de retraités de l'Armée, de la Gendarmerie, de la Garde et de la Police nationales.

En marge de la cérémonie, le ministre de la Défense et le chef d'État-major général des armées ont inauguré un bureau d'archives au sein de la division des Ressources humaines, destiné à la conservation et à la numérisation des dossiers des militaires en activité et des retraités. Ils ont également inauguré un garage et une cantine au sein du Bataillon de commandement et des services.

Enfin, la cérémonie a vu la présence des chefs des appareils militaires et sécuritaires, du wali de Nouakchott-Ouest, de la présidente de la région de Nouakchott, ainsi que du président de la commission de la Défense, de l'Intérieur, de la Justice et des Affaires islamiques à l'Assemblée nationale.

LE SAFRAN " ZA'AFRAN " :

L'or rouge, la plante mythique en quête de valorisation en Algérie

Mohamed KHIATI (*).



Le Safran " Za'afran ", la plante mystérieuse à production onéreuse et à forte plus-value commerciale peut constituer un atout indéniable dans l'économie agricole et contribuer pleinement à la promotion économique et sociale dans les zones rurales. La plante légendaire qui existe depuis des millénaires à vertus spectaculaires pourrait faire l'objet de développement et d'extension en Algérie, dans le cadre de l'agriculture familiale notamment.

" De l'histoire du Safran :

Le safran a accompagné l'histoire des Hommes. Il fut pendant de nombreux siècles l'épice la plus prisée à travers le monde conte tenu de ses nombreuses vertus. Il est originaire du Moyen-Orient, dit-on, dans les annales d'histoire. Mais cependant, il a été cultivé pour la première fois dans les provinces grecques, il y a plus de 3500 ans. Cette plante mystérieuse serait originaire d'après certaines d'autres sources historiques, de la crête ou du Cachemire. Elle a été introduite en Gaule par les Phéniciens et Ben Kanaan, plus tard par les croisés au retour de la Palestine. Les médecins des Pharaons la préconisèrent déjà pour tous les maux d'estomac. Son histoire est assez lointaine dans le temps, puisque le Safran était déjà utilisé dans la Grèce antique comme une teinture de palais. Le mot safran, dans la sémantique, tire son origine du latin safranum, aussi ancêtre du portugais açafrao, de l'italien zafferano et de l'espagnol azafran. Le Safranum vient aussi du mot arabe asfar " jaune ", via la paronymie avec le mot zaafaran : le nom de l'épice. Selon d'autres sources, s'appuyant sur la présence de cultures de safran sur le plateau iranien, safranum viendrait alors du persan Zarparan, zar signifie "or" et par " plume ", ou " stigmate ". L'appellation safran vient également de l'arabo-persan "za'faran". Les Arabes semblent longtemps dominer le commerce des épices. Les sources arabo islamiques sont diverses et très anciennes, à ce sujet de telle sorte qu'Ibn Al-Awwam (fin du 12ème , consacra un long chapitre à la culture du safran en Andalousie, dans son livre Kitab El Filaha (1). Alors que ses utilisations et ses bienfaits sur la santé furent décrits par Ibn-Al-Bitar (1240-1248) qui, à son époque, reconnait déjà l'existence de nombreuses variétés de Safran. Le premier type est celui de Froqos, puis Olimes et Bloqiya et ce, en relation aux lieux de la culture.

L'on pense par ailleurs que l'Algérie (le Magreb central) a dû connaitre cette culture au moyen âge, compte tenu de sa proximité de l'Andalousie comme le cas de la région de Tlemcen et probablement à Bejaïa. Cependant, Abou Obeyda Al Bikri, le (1040-1094), dans sa Rihla (Voyage) souligna avoir déjà vu la culture du Safran, appelé l'or rouge, à Tébessa. Cependant, et plus tard, lors de l'époque coloniale, des expérimentations à échelle réduite ont été entreprises au Jardin d'Essai d'El Hamma depuis 1920, pour le préconiser comme culture à caractère familial, mais compte tenu du contexte de l'heure, elles n'ont pas abouti. Après l'indépendance la généralisation des autres produits comme adultérant a poussé les algériens à créer des qualificatifs pour distinction le véritable safran du faux. Le vrai est nommé Za'fran Ch'ra et Za'fran El-Hor. Le carthame est souvent proposé comme un faux Safran.

" De la botanique et de l'agrotechnie du Safran

Le safran, sur le plan botanique relève de l'espèce Crocus sativus L., de la famille des Iridacées. C'est une plante bulbeuse à floraison automnale. Le bulbe est arrondi en haut et applati vers le bas. Il est protégé par une pellicule de fibres de diamètre variable entre 2 à 5 cm. La fleur comporte 6 pétales violets, trois étamines jaune d'or et un pistil rouge. C'est ce fameux pistil composé de trois stigmates (filaments) qui, une fois séché, donne l'épice du Safran.

De point de vue exigences climatiques, le safran, est une culture herbacée d'altitude qui végète dans des conditions variant entre 650 et 1200 mètres. C'est une plante rustique compte tenu de sa morphologie et sa physiologie. Elle supporte des conditions climatiques très sévères et peut résister à des températures de -15 degrés à plus 40 degrés celcius, pourvu qu'elles ne coïncident pas avec les stades phoénologiques sensibles de la plante. Quant aux exigences édaphiques, c'est-à-dire celles du sol, les études affirment l'adaptation de la culture à tout type de sols pourvu qu'ils soient profonds et bien drainants. Ceux à texture élevée en argile ou ceux à texture très légère ne conviennent pas à la culture du Safran. La culture peut, néanmoins, tolérer des sols à tenure relativement élevées en calcaire (parfois supérieurs à 20%). Le safran est indiffèrent au Ph du sol. Il se comporte aussi bien dans des sols acides que dans des sols basiques. Les besoins en eau de la plante, bien qu'ils soient relativement moyens (600 à 700 mm/an), les apports en eau doivent être bien repartis le long du cycle végétatif de la plante. En plantation, le cycle végétatif du Safran comprend deux étapes. La première est qualifiée d'active sur le plan métabolique qui s'étale du mois d'Août à Avril. Elle correspond à l'enracinement, la poussée, la foliation et la floraison. La seconde est celle du repos végétatif, correspondant à la latence et à la maturité (de Mai à Juillet). Vers le début du mois d'août, sont pratiqués, en agrotechnie, les travaux de désherbage de la parcelle, avant de déterrer et de séparer les bulbes. Ainsi, les petits bulbes iront à la pépinière et les gros pour la plantation. Les techniques culturales selon les professionnels consistent en un travail du sol permettant la préparation du lit de semence avec un épandage de fumier ovin surtout, soit une tonne pour 100 m2 et ce, deux mois avant la plantation. Il s'agit alors d'effectuer un défonçage à la charrue de profondeur 30cm avec épandage d'engrais de fond phosphaté et de la bouillie bordelaise (500g/100 m2), suivi d'un hersage croisé pour ameublir le sol et procéder enfin, au façonnage des planches. La date de semis se situe généralement en fin Aout- début septembre, en Algérie. Pour la conduite annuelle, on utilise de 50 à 70 bulbes par m2 (500.000 à 70. 000/ ha), pour avoir une production conséquente de fleurs et de bulbes, pour la seconde génération. Dans le fond de la tranchée (sillon), les bulbes sont distants de 15 cm sur le rang et 25 cm entre lignes. En pratique, il est nécessaire de laisser des allées pour faciliter le passage, l'entretien et la cueillette, tous les 4 rangs, font remarquer les professionnels, au passage. La récolte du safran se fait généralement au mois de novembre. On commence par la cueillette des fleurs et ensuite récupérer les pistils rouge, une pratique connue sous le nom de " émondage ". Après l'extraction des pistils vient l'étape la plus délicate, c'est celle du séchage.

" Des vertus du safran.

Les vertus du safran sont plurielles. Dans la gastronomie, c'est dans les " plats de poisson " qu'on l'utilise assez fréquemment. On le trouve dans les paellas, la bouillabaisse, dans les tajines et dans le risotto à l'italienne...On l'apprécie aussi dans les préparations sucrées tels que les desserts safranés ou les crèmes brulées au safran.

Suite en page 9

Suite de la page 8



Il peut également être sous forme de sirop en cocktails ou dans nappages de pâtisseries (babas au rhum). Il est utilisé aussi dans les applications médicales.

Hippocrate le préconisait dans les dyspepsies et les douleurs dentaires. Pour les orientaux contemporains, il apporte la sagesse et la gaieté et a été pour longtemps utilisé pour soigner les cas d'hystérie en association avec d'autres remèdes, dit-on.

Enfin, c'est un bon régulateur de la circulation sanguine et soulagerait les douleurs menstruelles et serait un aphrodisiaque pour les femmes. A l'heure actuelle, le Crocus sativus est prescrit en homéopathie dans tous les troubles circulatoires chez la femme. Le safran est caractérisé par un goût amer et un parfum proche de l'iodoforme ou du foin, causés par la picrocrocine et le safranal. Il contient également un caroténoïde, la crocine, qui donne une couleur jaunâtre-or aux plats contenant du safran. Il est alors un puissant colorant qui a été longtemps employé dans des confiseries et des gâteaux. Une part de safran suffit à colorer 100.000 parts d'eau. Au moyen âge, les moines utilisaient une colle à base de blancs d'œufs dorée au safran pour enluminer les manuscrits. Dans l'Antiquité, les Grecs et les Chinois en ont fait un colorant royal. Aujourd'hui, L'Iran, le Pakistan et l'Inde sont les plus grands producteurs du Safran dans le monde. En Méditerranée, trois pays détiennent le record du meilleur rendement soit l'Espagne, l'Italie et la Grèce.

" Les expériences réussies de la culture du Safran, en Algérie

Tout d'abord, convient-il de dire que ce n'est que cette dernière décennie qu'on s'est lancé crescendo dans la culture du safranier et qui commence à prendre extension, progressive et à petits pas, auprès nombre d'agriculteurs. Les premières expériences réussies ont été entamées à Constantine en 2010 par la famille (Aknouche) précisément dans la commune de Benbadis (zone d'El Haria), à 40 km du chef-lieu de la wilaya, avec la culture de petites parcelles. Aujourd'hui, on s'attèle à promouvoir inexorablement la culture du safran, en espérant qu'elle connaisse un regain d'intérêt, en Algérie.

Par ailleurs et sur le plan institutionnel, l'Institut national de la recherche forestière INRF), a déjà entrepris des essais sur la culture à Khenchela, sur la base d'un projet de recherche/développement entrepris de 2010 à 2012, avec le CRDI (Centre de recherches pour le développement international), intitulé : " Expérimentation participative et adaptative de modèles de gestion des ressources forestières dans la chaine montagneuse de l'Atlas du Maghreb ", lequel projet avait pour but de diversifier les activités en zones rurales. L'une de ces activités portait sur l'intérêt de l'introduction de la culture du safran comme alternative à plus value économique.

L'essai a été mené à Lmsara, à Bouhamama (Khenchela), chez M. Rouibi Abdellah, en l'occurrence qui avec l'appui de l'INRF a obtenu de résultats spectaculaires quant à la production du Safran. Depuis, M. Rouibi s'est lancé dans la culture avec toutefois de petites quantités de bulbes semées pour arriver en 2017, à planter quelques 25 quintaux d'où découle une progression de la surface cultivée. D'autres agriculteurs de la région ont également procédé à la culture telle les frères Lahmari, à Chelia ou ceux de la bande de Lahzamet située entre Batna et Biskra.

Alors que les safranières ont été étendues à Tissemsilt, là où M. Chouikh Lakhdar, Président de l'Association de développement de l'agriculture de montagne (ADAM), avec la collaboration d'un horticulteur de la zone a lancé, il y'a quelques années déjà des essais sur la culture, à Hamadia, à l'Est de la wilaya. Adaptée au climat semi-aride de la région, avec une terre calcaire et sablonneuse, la culture est prometteuse dans cette zone qui convient à la culture, dit-on.

Ainsi, la culture, introduite ou réintroduite, selon l'histoire, prend de l'intérêt, à travers de nombreux endroits y compris Tlemcen, Tizi-ouzou, Sétif ou Ghardaia ou d'autres zones encore. Cependant, même si on n'a pas une idée globale sur les superficies cultivées en safran et de sa production, en Algérie et qui pourraient être évaluées à quelques dizaines d'hectares, il n'en demeure pas moins que sur le plan économique, sa culture est très rentable sur le plan économique et social d'autant qu'il existe des opportunités de son exportation.

A ce sujet, il est affirmé qu'un kilogramme de safran coûte entre 30.000 et 40.000 euros. Ce qui fait de lui incontestablement le produit le plus cher au monde. En Algérie, le kilogramme coûte en moyenne, selon la variété 4,5 millions de DA et pouvant atteindre 6 millions de dinars (le gramme est à vendu à 4.500 DA), nous dit-on.

La culture du safran peut alors rapporter gros aux exploitants. Elle pourrait être pourvoyeuse de revenus et de richesses dans le monde rural notamment dans le cadre de l'agriculture familiale, à travers l'usage des petites parcelles incultes. Sa rentabilité est excellente, tant au niveau économique que social. Des pays ont bâti leur économie rurale sur des plantes du terroir et le safran appelé "or rouge", n'est pas du reste. La production du safran à fort potentiel commercial peut constituer un atout à l'économie rurale en particulier et l'économie nationale, en général. Y penser, c'est déjà agir.

Mohamed KHIATI (*)
Expert Agronome
postuniversitaire
Khiame61@yahoo.fr



Bibilographie :

1. Ibn al-'Awwam (fin du XIIème). Culture de bulbes du Safran (Crocus sativus L.) dans les terrains arrosés et dans ceux qui ne le sont point, Art.4. Livre de l'Agriculture (Kitab Al-Filaha). Traduction de J.-J. Clément-Mullet 2000. Ed. Actes Sud /Sindbad, 2000. 604-606.

2. Ibn al Baytar. Al Kitab al-Jamia li-mufradat al-adwiya wa-l-aghdhiya. Instiute for the hitory of Arabic-Islamic Sciiences at the Jouhann Wolfgang Goethe University. 1996.

3. Khemici M., Gadiri N., Hamani M., Rouibi A. 2014. Introduction de la culture du safran (Crocus sativus L.) dans la région des Aurès - Premiers résultats et perspectives. La Forêt Algérienne, n° 9.

EL MOUDJAHID

MOURAD YELLES, PROFESSEUR DE LITTÉRATURE ET D'ANTHROPOLOGIE

«L'adaptation cinématographique, une autre forme de création »

Professeur de littérature et d'anthropologie à l'université d'Alger, Mourad Yelles revient, dans cet entretien, sur les paradoxes qui unissent et opposent l'écriture littéraire et le langage cinématographique sur la question de l'adaptation et sur les enjeux de légitimité qui traversent ces deux univers.

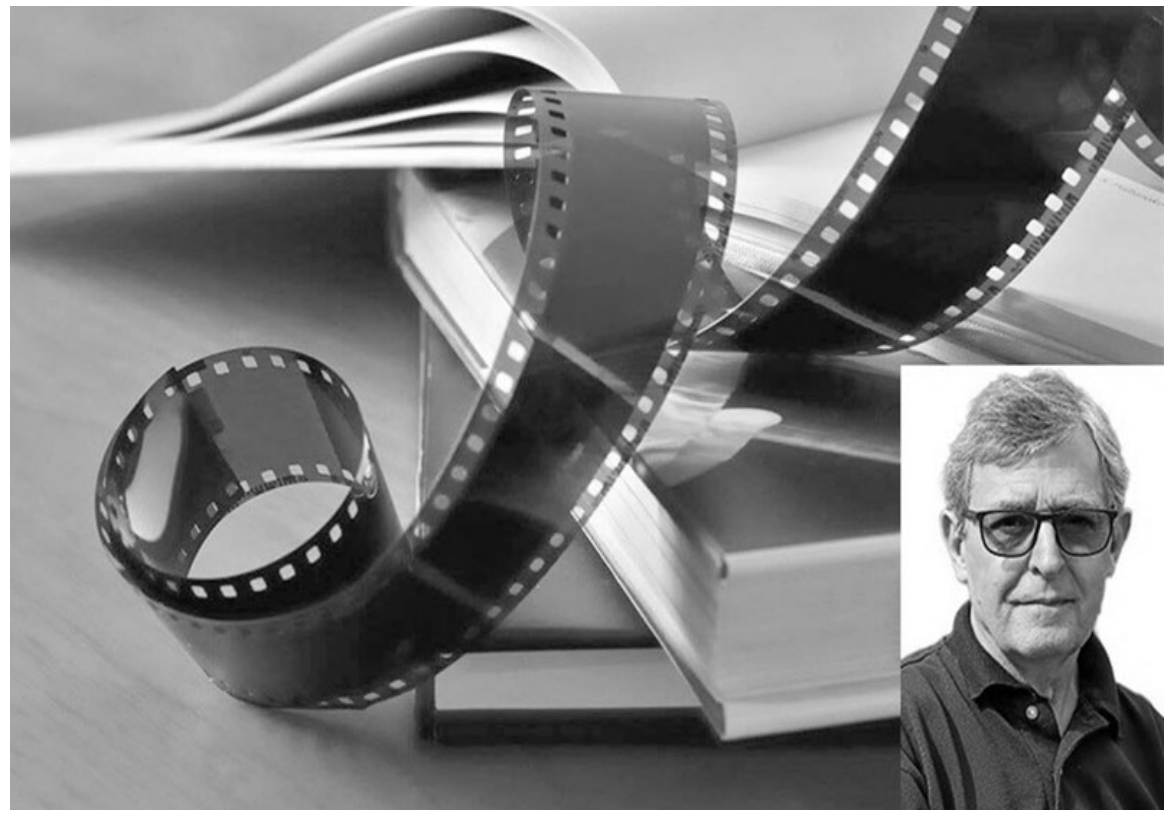

El Moudjahid : Qu'est-ce qui rapproche et qu'est-ce qui sépare l'écriture littéraire et le langage cinématographique ?

Mourad Yelles : Historiquement, la littérature est bien antérieure au cinéma. Elle a développé, au fil des siècles, des outils et des procédés pour représenter le monde, bien avant l'apparition de l'expérience cinématographique. Les deux disciplines disposent toutefois de moyens différents. Le cinéma mobilise des enjeux technologiques, techniques et financiers qui n'ont aucune commune mesure avec ceux de la création littéraire. À titre d'exemple, les plus grands festivals de littérature dans le monde disposent rarement de budgets comparables à ceux des grands festivals de cinéma. Le paradoxe est que, malgré son évolution, le cinéma n'a pas encore réussi à se débarrasser du texte, et ce n'est d'ailleurs pas nécessairement son objectif. Il fut une époque où le cinéma était muet, mais je ne suis pas certain que le public de 2026 soit prêt à revenir à cette forme. Aujourd'hui, le cinéma demeure fondamentalement construit autour d'un texte : le scénario. De son côté, la littérature a développé depuis des siècles des procédés qui ressemblent beaucoup à ceux du langage cinématographique. C'est précisément l'un des paradoxes que nous avons voulu mettre en évidence. La technique du gros plan, que l'on croit propre au cinéma, existe également en littérature. Les grands romanciers sont parfaitement capables de guider le regard du lecteur, de l'amener à s'approcher d'un visage et à en détailler les traits. Le horschamp existe aussi dans l'écriture littéraire. Quant au flash-back cinématographique, il correspond en littérature à l'analepse. Les concepts et les outils se ressemblent donc beaucoup. La véritable question est celle de la représentation du réel, chacun à sa manière.

Les romanciers reprochent souvent au cinéma de trahir leur œuvre. Est-ce réellement le cas ?

Je ne suis pas naïf au point de croire qu'il n'existe aucune difficulté dans le dialogue entre le scénario et le texte littéraire. Ces difficultés sont réelles et relèvent, en premier lieu, des différences de langage et de technique. Dans certaines situations, nous autres, littéraires, avons besoin de beaucoup plus de mots que n'en nécessite le cinéma. Une seule prise de vue peut parfois résumer une situation que le romancier aurait besoin de développer sur un ou plusieurs paragraphes. Mais je pense qu'il existe également, même si cela n'est pas toujours exprimé ouvertement, des questions de légitimité. Le cinéaste ou le scénariste peut parfois se sentir plus légitime parce qu'il sait que son texte va aboutir à une œuvre cinématographique susceptible de toucher un public mondial, potentiellement composé de millions de spectateurs. Le romancier, quant à lui, sait que son lectorat restera relativement limité, même dans les meilleurs cas. Cette différence peut inévitablement créer des frustrations. Le scénariste peut se dire que son travail bénéficiera d'une grande visibilité, tandis que le romancier pourrait considérer que le scénario n'est finalement qu'un mauvais roman, estimant que son propre métier lui permet de mieux écrire et de mieux construire les dialogues.

Entre l'écrivain qui protège son texte et le cinéaste qui doit le transformer en images, l'adaptation est-elle condamnée à être vécue comme une dépossession ?

Je fais partie de ceux qui pensent qu'il ne faut pas introduire de considérations morales dans la question de l'adaptation. Lorsqu'on adapte un texte, qu'il s'agisse d'un roman porté à l'écran ou transposé au théâtre, les notions de fidélité et de respect de l'œuvre originale reviennent très souvent. Personnellement, je considère qu'il s'agit d'un faux problème, dans la mesure où ces notions relèvent de catégories morales. Cela reviendrait à considérer qu'un traducteur ou un adaptateur serait moins légitime, sur le plan moral, à proposer sa propre interprétation d'un texte que le romancier ne l'a été lorsqu'il a imaginé ses personnages et construit son récit. Or, la question morale est déjà présente dans la création littéraire elle-même. On peut notamment rappeler les procès littéraires qui ont marqué l'histoire de la littérature française. Gustave Flaubert a ainsi été poursuivi en justice pour son roman Madame Bovary. Ces débats montrent bien que la création a toujours été confrontée à des jugements moraux. Mais si l'on transpose cette même logique à l'adaptation, on risque simplement de reproduire les mêmes controverses. Or, le principe fondamental de toute création est la liberté. La véritable question est donc de savoir si l'adaptation ne constitue pas, en elle même, un autre type de création.

Votre regard d'anthropologue vous amène-t-il à penser que l'insatisfaction des romanciers est aussi une question de statut ? Le cinéma, plus populaire et plus visible, menace-t-il symboliquement l'autorité de l'écrivain sur son récit ?

Exactement, il s'agit aussi d'une question de légitimité. On ne l'exprime pas nécessairement de manière explicite, mais cette dimension existe. Les scénaristes peuvent parfois avoir le sentiment, même si cela est totalement faux, d'être des écrivains ratés. Inversement, certains romanciers peuvent considérer que le scénariste n'est pas véritablement un écrivain et que son travail est inférieur au leur. Il existe ainsi une forme de sentiment d'infériorité chez certains scénaristes, qui peut être compensée par la visibilité et l'impact plus importants du cinéma. Car il est évident que la littérature ne bénéficie pas toujours de la même audience que les grandes productions cinématographiques. Prenons l'exemple du prix Goncourt : atteindre les 500.000 exemplaires vendus constitue déjà un succès considérable. Lorsqu'on compare ces chiffres à l'audience des grands films et des blockbusters américains ou internationaux, les proportions sont incomparables. On peut donc comprendre que cette différence crée des frustrations chez certains romanciers. Nous sommes bien face à des problématiques de légitimité et d'impact, qui touchent aussi à l'ego des artistes. Et l'on sait que les artistes ont parfois un ego assez démesuré.

Un roman appartient-il encore à son auteur une fois adapté au cinéma, ou devient-il une œuvre collective dont le cinéaste, les scénaristes et les acteurs sont les nouveaux dépositaires ?

Je vais vous répondre par une pirouette en évoquant un très grand écrivain argentin, Jorge Luis Borges. Il a imaginé, dans une nouvelle intitulée La Bibliothèque de Babel, une bibliothèque immense qui rassemble tous les livres écrits depuis le début de l'humanité. Dans cet univers, lorsque personne ne se trouve dans la bibliothèque, les livres dialoguent entre eux et se transforment. C'est une manière de faire référence au mythe de Babel et à la multiplicité des langues. Pour ma part, je considère que l'art fonctionne comme cette bibliothèque de Babel : toutes les créations dialoguent entre elles, s'influencent et se transforment au contact les unes des autres. Je suis persuadé que, lorsqu'on est cinéaste, il faut aussi être peintre, écrivain, musicien et même, dans une certaine mesure, philosophe. Il faut être capable de puiser dans toutes les formes d'expression artistique, car aucune création ne naît véritablement de manière isolée. Un cinéaste est nécessairement nourri par des images, des textes, des musiques, des expériences et des œuvres qui appartiennent à d'autres univers artistiques. C'est précisément ce qui rend la création si intéressante : une œuvre ne cesse pas d'exister dans sa forme initiale lorsqu'elle rencontre une autre discipline. Elle peut être réinterprétée, transformée et donner naissance à quelque chose de nouveau. Un roman adapté au cinéma ne disparaît donc pas derrière le film. Il entre dans une nouvelle forme de dialogue avec le spectateur, avec le langage cinématographique et avec le regard du réalisateur. Je ne crois pas que l'on puisse véritablement parler de dépossession dans ce processus. Il s'agit plutôt d'une circulation des œuvres et des idées. Une création appartient certes à son auteur au moment où elle est conçue, mais elle entre ensuite dans un espace beaucoup plus vaste, celui de la culture et de l'imaginaire collectif. Elle peut être lue, interprétée, adaptée et réinventée par d'autres créateurs.

PALESTINE OCCUPÉE

L'OMS tire la sonnette d'alarme sur la forte hausse des cas de méningite à Ghaza

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a tiré, la sonnette d'alarme face à la forte hausse des cas de méningite dans la bande de Ghaza depuis la mi-octobre, appelant à renforcer d'urgence l'approvisionnement en fournitures médicales et en équipements de laboratoire pour améliorer le dépistage et la prise en charge des malades.



L'OMS a indiqué que 533 cas avaient été signalés, dont quatre mortels, précisant, à ce titre, qu'un cas sur trois concerne un nouveau-né, tandis que près de 30 % des patients sont âgés d'un peu plus d'un an. «Ce sont les nourrissons qui sont les plus touchés», a souligné Christian Lindmeier, porte-parole de l'OMS. Les cas se concentrent principalement dans les villes de Ghaza et de Khan Younes. Près des trois quarts des personnes atteintes sont déplacées. Plus inquiétant encore, le nombre de cas suspects a quadruplé par rapport à la même période l'année dernière.

La riposte sanitaire se heurte également aux capacités limitées des laboratoires dans l'enclave. Faute de moyens de diagnostic suffisants, il est difficile de distinguer les méningites virales des formes bactériennes. Cette situation «entrave la compréhension de la situation globale et affecte la précision de l'orientation des efforts de riposte», a expliqué M. Lindmeier.

Pour l'OMS, le dépistage précoce et la rapidité de la prise en charge sont essentiels, la maladie pouvant évoluer brutalement, en particulier chez les jeunes enfants.

Or, les conditions de vie dans la bande de Ghaza créent un terrain particulièrement favorable à la propagation des infections. La promiscuité dans les abris, le manque d'eau potable et l'insuffisance des installations sanitaires multiplient les risques de transmission.

«Les abris surpeuplés, les conditions d'hygiène déplorables, associées à un manque d'eau potable et d'assainissement, favorisent cette propagation», a expliqué le porte-parole de l'OMS.

L'agence onusienne insiste donc sur la nécessité de garantir un accès fiable à l'eau potable, à l'assainissement et à des conditions d'hygiène adéquates, tant pour les familles que pour les professionnels de santé.

Mais les efforts de riposte restent entravés par les restrictions sionistes à l'entrée dans l'enclave de fournitures et d'équipements de laboratoire indispensables. Les pénuries de produits de santé essentiels persistent également.

L'OMS a appelé, dans ce contexte, à trouver sans délai des solutions pour acheminer les équipements et les fournitures nécessaires aux opérations humanitaires. «C'est une priorité absolue à l'heure actuelle», a insisté M. Lindmeier.

L'OCCUPATION POURSUIT SON AGRESSION

Par ailleurs, hier, quatre palestiniens, dont deux fillettes, ont tomber en martyrs et d'autres ont été blessés à la suite d'un bombardement par l'occupation israélienne d'un appartement résidentiel dans le camp d'Al-Shati, à l'ouest de la ville de Gaza.

Des sources médicales de l'hôpital Al-Shifa ont rapporté l'arrivée des corps de quatre martyrs ainsi que de plusieurs blessés, victimes du bombardement de l'appartement résidentiel par l'occupation.

Par ailleurs, des sources médicales du complexe hospitalier Nasser ont rapporté qu'une jeune fille a été blessée par des tirs des forces d'occupation, en dehors des zones sous leur contrôle, dans la ville de Khan Younès, dans le sud de la bande de Gaza.

L'OCCUPATION SIONISTE FAIT DE LA GALE UN INSTRUMENT DE TORTURE CONTRE LES DÉTENUS DANS SES PRISONS

L'occupation sioniste fait délibérément de la gale un instrument de torture physique et psychologique contre les détenus palestiniens, en les privant de médicaments et de soins médicaux, favorisant ainsi la propagation de la maladie et aggravant leurs souffrances dans des conditions de détention particulièrement difficiles.

Ce refus délibéré de fournir des soins révèle l'instrumentalisation des souffrances sanitaires des détenus comme moyen de pression et d'atteinte à leur dignité humaine, transformant leurs corps en terrain ouvert à différentes formes de torture et de négligence médicale. L'occupant sioniste procède également au transfert et à la répartition des détenus infectés dans les différentes cellules, favorisant ainsi la propagation à grande échelle de la maladie, tout en continuant de les priver de soins, une situation qui aurait entraîné la contamination de 80 % des détenus dans l'ensemble des prisons et centres de détention.

Le porte-parole de la Commission palestinienne des affaires des prisonniers et des libérés, Thaer Chreiteh, a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que les maladies dermatologiques, notamment la gale, connaissent une propagation croissante dans les prisons de l'occupation sioniste, en raison des conditions de détention difficiles imposées aux prisonniers palestiniens et de leur privation systématique de produits d'hygiène, de médicaments et de soins adaptés.

M. Chreiteh a expliqué que, depuis le déclenchement de la guerre génocidaire contre la bande de Ghaza et l'intensification des vastes campagnes d'arrestations en Cisjordanie, l'occupation sioniste a recouru à «différentes méthodes punitives visant à rendre la vie des détenus encore plus dure et éprouvante, en les privant des conditions les plus élémentaires d'une vie humaine».

Ces pratiques «comprennent la privation des prisonniers de produits de nettoyage et de désinfection, ainsi que la confiscation de leurs vêtements et de leurs couvertures, les contraignant à porter les mêmes habits pendant de longs mois, dans des cellules dépourvues de conditions d'hygiène, sans compter la mauvaise qualité de la nourriture qui leur est servie», a-t-il ajouté.

Ces conditions ont ainsi créé «un environnement propice à la propagation de la gale et d'autres maladies dermatologiques, dont les cas se sont aggravés au sein des prisons, au point de devenir parmi les affections les plus répandues chez les détenus, provoquant des souffrances chez des dizaines, voire des centaines d'entre eux», a-t-il souligné.

Le même responsable a estimé que ces pratiques s'inscrivent dans le cadre d'une «politique de punition et de vengeance à l'encontre des prisonniers palestiniens», mettant en garde contre «les graves conséquences de la détérioration persistante des conditions sanitaires et humanitaires dans les prisons de l'occupation, en l'absence de soins médicaux et de conditions élémentaires d'hygiène».

La gravité de la situation ne réside pas uniquement dans la propagation de la maladie, mais également dans le retard et l'interruption des traitements. Les détenus continuent ainsi de souffrir de démangeaisons intenses, d'inflammations cutanées et de douleurs qui les privent de sommeil et de repos, alors qu'ils ne disposent même pas des moyens les plus élémentaires pour prendre soin de leur santé et prévenir de nouvelles infections.

Dans ce cadre, le porte-parole de la Commission a révélé que la propagation de la gale touche également les détenues de la prison de Damon, où des témoignages font état de fortes démangeaisons et d'une dégradation de leur état de santé.

Les enfants palestiniens détenus sont également touchés par ces infections, a relevé M. Chreiteh, ce qui accentue les inquiétudes quant aux conséquences de l'absence de prise en charge sanitaire de cette catégorie particulièrement vulnérable.

La gravité de ces pratiques tient au fait qu'une maladie pouvant être traitée et contenue se transforme, en raison de la privation de médicaments, de produits d'hygiène et de conditions sanitaires appropriées, en une souffrance quotidienne prolongée, qui épuise la santé des détenus et accentue leurs douleurs physiques et psychologiques.

M. Chreiteh a appelé à une intervention internationale urgente et à l'envoi de commissions médicales indépendantes afin d'examiner la situation des détenus et d'évaluer leur état de santé, tout en contraignant l'administration pénitentiaire à leur assurer les traitements, les médicaments, les vêtements et les produits d'hygiène nécessaires, et à garantir leur droit aux soins médicaux ainsi qu'à la protection contre les maladies.

LA RUSSIE RÉITÈRE SON SOUTIEN À L'ÉTABLISSEMENT D'UN ETAT PALESTINIEN INDÉPENDANT

Le président russe, Vladimir Poutine, a réaffirmé le soutien de son pays aux droits légitimes du peuple palestinien, notamment l'établissement d'un Etat indépendant et unifié, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa, mardi. Dans un message envoyé à son homologue palestinien, Mahmoud Abbas, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, «le président russe a réaffirmé le soutien de la Russie aux droits et aux intérêts légitimes du peuple palestinien, notamment à son aspiration à établir un Etat indépendant et unifié». M. Poutine a souligné, à cet effet, «la volonté de son pays de contribuer à un règlement global et juste au Moyen-Orient, fondé sur les références juridiques internationales reconnues». «Nous poursuivrons naturellement notre dialogue et notre coopération constructive afin de consolider davantage les liens d'amitié traditionnels entre la Russie et la Palestine, dans l'intérêt de nos deux peuples et en vue de préserver la sécurité et la stabilité dans la région», a le président russe.

PERTE DE POIDS

Faut-il vraiment compter les calories ?

Pour perdre du poids, beaucoup se mettent à compter les calories. L'objectif : être en déficit calorique pour perdre plus rapidement. Mais est-ce réellement ce qu'il faut faire ?



RIEN NE SERT DE COMPTER LES CALORIES

Vous brûlez des calories toute la journée : en dormant, en respirant, pour vivre tout simplement. Notre corps a besoin d'énergie au quotidien, et ce sont les calories que nous ingérons qui lui fournissent. Ainsi, voyez votre corps comme un réservoir d'essence qu'il faudrait remplir de calories pour qu'il puisse fonctionner correctement. Ce besoin calorique dépend d'une personne à l'autre et varie selon le sexe, l'âge, la taille, le métabolisme de base (l'énergie que le corps dépense au repos), l'activité physique, etc. Selon les recommandations de l'ANSES, l'apport nutritionnel conseillé moyen est de 2700 kcal pour un homme et de 2200 kcal pour une femme. En théorie, dépasser ces seuils nous ferait prendre plus de poids. Ce qui n'est pas faux, mais selon la diététicienne et nutritionniste Déborah Jean, il est important de nuancer. « Si on suit cette théorie, si vous avez besoin de 2000 kcal par jour, peu importe qu'il s'agisse de 2000 kcal de chocolat ou de 2000 kcal de légumes. Mais vous vous doutez bien que le chocolat et les légumes n'ont pas du tout les mêmes répercussions sur notre corps. La composition de l'aliment est plus importante que les calories » rappelle l'experte.

Par exemple, une amande est très calorique aux premiers abords. Mais elle est également riche en fibres, en protéines et en bonnes matières grasses. Elle est ainsi parfaite pour une collation saine et rassasiante. Au contraire, une galette de riz, très peu calorique, engendre une hypoglycémie réactionnelle. L'aliment est très vite digéré et les sensations de faim reviennent rapidement. Cela peut entraîner plus de grignotage et une prise de poids plus importante. Pour la spécialiste, il est important de ne pas réduire « les aliments à un nombre de calories. En faisant cela, vous diabolisez les aliments et ne faites qu'augmenter vos angoisses face à l'alimentation et votre frustration. Se frustrer est la meilleure solution pour adopter des comportements compulsifs par la suite… Compter les calories, c'est réfléchir en permanence à ce que l'on mange, ce qui entraine de la culpabilité si vous jugez avoir mangé trop de calories, or celle-ci joue un rôle prépondérant dans le poids « le poids la culpabilité » et empêche de manger sereinement ».

PERDRE DU POIDS SANS COMPTER LES CALORIES

Plutôt que de compter les calories, il est préférable de commencer par un rééquilibrage alimentaire. Cela consiste à rééquilibrer son régime alimentaire actuel et à le rendre plus équilibré en apportant quelques corrections simples. Cela permet d'atteindre le poids idéal, mais aussi d'améliorer sa santé tout en augmentant notablement son énergie. Tout est alors question de mesure et d'écoute de son corps. Évitez les frustrations d'un régime drastique tout en réapprenant à composer vos assiettes : une moitié de légume, un quart de protéines et un quart de féculents. Vous devriez remarquer une perte de poids rapide.

SUCRE VS ÉDULCORANTS

Quel est le pire pour la santé ?

E951, E950, E955, E950… Ces codes ne vous sont pas complètement inconnus. Derrière eux se cachent des édulcorants, molécules naturelles ou de synthèse au fort pouvoir sucrant. Mais sont-ils meilleurs pour la santé que le sucre ?

ÉVITEZ LES PRODUITS LIGHTS

Consommé en excès, le sucre a un impact délétère sur notre organisme. Il favorise la prise de poids et l'obésité. De plus, un trop plein de sucre s'accumule sous forme de graisse, en particulier au niveau abdominal. Une consommation excessive entraîne une résistance à l'insuline et de l'hypertension artérielle qui, à long terme, augmentent le risque de diabète de type 2 et de maladies cardiovasculaires. Le sucre en excès a également un impact sur la santé bucco-dentaire.

Pour éviter ces effets, certaines personnes ont dans l'idée de préférer les édulcorants. En effet, « les édulcorants ayant un pouvoir sucrant plus élevé, les industriels utilisent une quantité beaucoup moins importante d'édulcorant que de sucre pour obtenir un goût sucré identique » explique Victoria Papouneau, diététicienne et nutritionniste. On pourrait alors penser qu'opter pour les édulcorants permet de consommer moins de sucre. Cependant, pour la spécialiste :

Les édulcorants ne permettent pas de perdre de poids.

Ils ne permettent pas de consommer moins de calories dans la journée. « Les études ont montré que les individus consommant des édulcorants compensaient et avaient tendance parfois à consommer encore plus de calories sur la journée. Même s'ils n'apportent pas ou peu de calories le goût sucré ouvre l'appétit » précise la spécialiste ;

Certains édulcorants comme le sucralose entraînent des troubles digestifs. Ainsi la consommation d'édulcorants aurait un impact sur la flore intestinale ;

Ils n'aident pas à contrôler la glycémie et « auraient même tendance à augmenter la résistance à l'insuline ce qui peut mener à un diabète de Type 2 » souligne la nutritionniste ;

Pour toutes ces raisons « Remplacer le "vrai" sucre par des édulcorants n'est pas un choix judicieux. Il faut donc éviter les produits lights (contiennent dans la majorité des cas des édulcorants) et privilégier les produits les plus naturels possible c'est à dire non transformés. Penser que le sucre est meilleur n'est pas non plus une bonne chose. Il faut aussi être vigilant sur sa consommation de sucre dans la journée. Sucrez donc le moins possible et privilégier le miel, le sirop d'agave » conclut la spécialiste.

ÉDULCORANT : DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME

D'après l'OMS, « les effets indésirables potentiels d'une utilisation à long terme des édulcorants de synthèse, tels qu'un risque accru de diabète de type 2 et de maladies cardiovasculaires. Les résultats de l'examen suggèrent également qu'il pourrait y avoir d'autres conséquences dangereuses, telles que l'augmentation du risque de décès prématuré chez les adultes ». Pour votre santé, il est préférable d'opter pour des produits faits maison. Cela permet de contrôler les ingrédients et la quantité de sucre ajoutés à vos préparations. Si vous achetez des produits industriels, veillez à lire la liste d'ingrédients.

Cette astuce naturelle pourrait soulager vos sinus congestionnés cet hiver !

Nez bouché, gorge prise, voies respiratoires encombrées… Les maux de l'hiver sont bien embêtants. Heureusement, pour les faire disparaître rapidement, il est possible d'utiliser une huile essentielle.

HUILE ESSENTIELLE D'EUCALYPTUS : UNE ACTION DÉCONGESTIONNANTE

Pour décongestionner les sinus l'hiver, rien de mieux qu'une huile essentielle ! Mais pas n'importe laquelle. Sana Bel Hassin Ouali, naturopathe, conseille « L'huile essentielle d'eucalyptus radiata : un must have des huiles essentielles de l'hiver, elle est incontournable pour soulager désencombrer les voies respiratoires et venir à bout plus rapidement des rhinites, rhinopharyngites, toux grasses… Ses vertus fluidifiantes et expectorantes aident à lutter contre les maux de l'hiver et à booster l'immunité ». En effet, cette huile essentielle est connue pour ses propriétés antibactérienne, antiseptique aérienne et permet même d'aseptiser l'atmosphère en période d'épidémie. Elle décongestionne les sinus, les muqueuses et vous aide à respirer plus sereinement. Enfin, elle est un excellent mucolytique et favorise le confort et l'hygiène des voies respiratoires (nez, gorge, bronches). L'huile de l'eucalyptus est parfaite pour empêcher votre nez de couler. Bref : cette huile essentielle pourrait bien vous aider à passer l'hiver plus sereinement, sans les tracas apportés par les maux saisonniers.

COMMENT FAIRE UNE INHALATION D'EUCALYPTUS ?

« L'inhalation est une technique qui permet d'agir rapidement sur la sphère ORL. L'inhalation humidifie et hydrate les muqueuses ORL du nez et de la gorge. La vapeur chaude va permettre de décongestionner, dilater les vaisseaux sanguins locaux et permettre ainsi de soulager un mal de tête, une gorge sèche qui pique, un nez congestionné » explique Nathalie Faggianelli, phyto-aromatologue et naturopathe. Pour réaliser cette inhalation commencez par nettoyer votre nez afin que les voies respiratoires soient bien dégagées. Faites ensuite chauffer de l'eau à 75-85°C et versez-la dans un inhalateur ou dans un bol. Ajoutez les huiles essentielles : la chaleur permet de libérer les principes actifs volatils qui pénètrent par les voies respiratoires supérieures et la sphère ORL. Profitez de la vapeur 5 à 10 minutes : l'opération est à répéter plusieurs fois par jour. Les inhalations sont contre-indiquées chez les personnes asthmatiques ou allergiques. De plus, les personnes qui souffrent de couperose ou sont sensibles aux changements de température devraient éviter cette méthode. Pour les jeunes enfants (moins de 7 ans), il est possible de faire une inhalation, sans ajouter d'huile essentielle.

Selection du vendredi

TF1

Championnat des Nations

21h10

Après les six journées de la phase de groupes, ce premier Championnat des Nations se termine avec les matchs de classement. Six rencontres seront disputés sur trois jours dans le stade de Twickenham, à Londres (Angleterre). Pour décrocher ce soir la 5e place, le 3e du groupe de l'hémisphère Nord, composé des six nations du Tournoi des Six Nations, affronte le 3e du groupe de l'hémisphère Sud, regroupant les équipes du Rugby Championship, auxquelles s'ajoutent les Fidji et le Japon.



-5

Sur la route de Madison

21h05

Avec Clint Eastwood, Meryl Streep, Annie Corley, Jim Haynie, Sarah Kathryn Schmitt, Christopher Kroon, Phyllis Lyons, Debra Monk, Michelle Benes, Victor Slezak, Jim Hayne, Richard Lage, Tania Mishler, Billie McNabb, Larry Loury

Richard et Francesca Johnson habitent avec leurs enfants, Michael et Carolyn, une ferme isolée dans le canton de Madison. En cet été 1965, Francesca se retrouve seule à la maison, mari et progéniture s'étant absentés quatre jours pour participer à un concours agricole. Photographe au «National Geographic», Robert Kincaid effectue un reportage sur les ponts couverts de la région. Cherchant vainement celui de Roseman, il en demande par hasard le chemin à Francesca qui se propose bientôt de l'y accompagner. Point de départ d'une histoire d'amour, dont Francesca, qui a choisi de sacrifier son bonheur à son devoir, confie les détails et l'intensité à son journal intime.

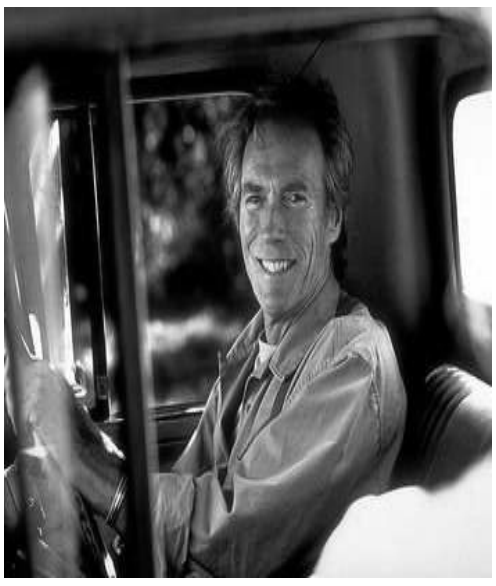

Un Noël en famille

M6 *21h00*

Avec Didier Bourdon, Noémie Lvovsky, Christophe Montenez, Alice Daubelcour, Jules Sagot, Janaïna Halloy-Fokan, Marie Bunel, Renaud Rutten, Sissi Duparc, Jean-Charles Zambo, Claudette Walker, Camille Pistone

Alain et Carole forment un couple très apprécié à Saint-Michel-en-Bray. Lui est ostéopathe dans la commune ; elle en est la maire. Comme chaque année, ils se préparent à célébrer Noël avec leurs trois enfants : Sarah, David et la cadette Noa. Mais les exigences écoresponsables de ces derniers, ainsi qu'un boycott politique visant Carole, risquent de gâcher la fête.



france 2

Astrid et Raphaëlle

21h10



Avec Sara Mortensen, Lola Dewaere, Anne Watanabe, Benoît Michel, Sophia Yamna, Hubert Roulleau, Husky Kihal, Jean Benoit Souilh, Kengo Saito, Charlotte Gaccio, Hiromi Komorita

Entre Paris et Tokyo, Astrid, Raphaëlle et l'inspectrice japonaise Reiko Kondo unissent leurs forces pour faire éclater la vérité sur la mort d'Apu Tanaka. Outre de fausses identités, des légendes nipponnes et une mystérieuse forêt maudite, les enquêtrices vont devoir se confronter à de sombres secrets familiaux.

france 3

La télé sans filtre, 30 ans d'impertinence

21h10

Réalisateur : Stéphane Basset

L'idée n'est pas de célébrer l'insolence pour elle-même, ni de pointer du doigt les dérapages gratuits, mais de comprendre ce que ces moments disent de la télévision et ceux qui la font. Elle rappelle que la télévision n'est jamais aussi vivante que lorsqu'elle accepte d'être un peu bousculée. À travers des archives soigneusement choisies, des témoignages de journalistes, animateurs, humoristes, producteurs et chercheurs, le film retrace l'évolution de cette liberté d'expression qui traverse l'histoire du petit écran. Le documentaire interroge les règles implicites du plateau : qu'a-t-on le droit de dire ? Jusqu'où peut-on aller ? Que se passe-t-il quand quelqu'un franchit la ligne ?



W9

Enquête d'action

21h025



Présenté par : Marie-Ange Casalta

Plus de 100000 véhicules empruntent chaque jour l'autoroute A1, qui relie Paris à Lille. Un record en France et même en Europe ! Situés à 50 kilomètres au nord de la capitale, les 35 gendarmes du peloton de Senlis sont à l'affût. Ils luttent contre le trafic de stupéfiants, les vols sur les aires de service, mais surtout les conduites à risque. En 2024, 239 personnes ont perdu la vie sur les autoroutes françaises. Nicolas, vingt ans d'expérience, intervient sur un accident spectaculaire. Une famille nombreuse vient d'échapper de justesse aux flammes. Le gendarme fait une découverte accablante : le véhicule, entièrement parti en fumée, était en surcharge.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

LE CHIFFRE DU JOUR

45 **LES PAIEMENTS** par carte ont dépassé pour la première fois les règlements en espèces dans l'UE et représentent 45 % du nombre de transactions.

CRISE AMÉRICANO-IRANIENNE

Le Qatar tente de rouvrir le dialogue entre Washington et Téhéran

Le Qatar multiplie les démarches pour relancer le dialogue entre Washington et Téhéran. Son Premier ministre a rencontré Marco Rubio et JD Vance. Au cœur des discussions : la réouverture du détroit d'Ormuz, les sanctions américaines et le nucléaire iranien.

Les divergences persistent toutefois, sans perspective immédiate d'accord. Doha multiplie les initiatives pour éviter une nouvelle escalade entre les États-Unis et l'Iran. En visite à Washington le 23 novembre, le Premier ministre qatari, Mohammed ben Abdelrahmane Al-Thani, s'est entretenu avec le secrétaire d'État Marco Rubio et le vice-président JD Vance. Objectif : relancer des négociations au point mort, après près de neuf mois de conflit. « La région ne peut supporter une nouvelle escalade », a averti le chef de la diplomatie qatarie, affirmant poursuivre ses contacts avec les deux capitales. Quelques jours plus tôt, à Berlin, les émissaires américains Steve Witkoff et Jared Kushner avaient rencontré des représentants de Doha. Les échanges se poursuivent également avec Téhéran, où des médiateurs qataris se sont récemment rendus.

Des divergences persistantes

Au cœur des discussions figure le détroit d'Ormuz, passage stratégique pour le commerce mondial des hydrocarbures. L'Iran y maintient des restrictions à la navigation, tandis que les États-Unis imposent un blocus maritime aux échanges iraniens. Les médiateurs envisagent un allègement limité des sanctions américaines en contrepartie d'une reprise du trafic maritime, qui constituerait une première étape vers des négociations plus larges sur le programme nucléaire iranien. Les divergences restent toutefois profondes. Téhéran réclame la fin des hostilités, la levée du blocus et des garanties quant à la sincérité de l'engagement américain. Washington exige un accord durable qui empêcherait l'Iran de se doter de l'arme nucléaire. Donald Trump juge les propositions iraniennes insuffisantes, tout en laissant ouverte la perspective d'une issue diplomatique. Pour le Qatar, dont la sécurité et les exportations énergétiques dépendent de la stabilité du Golfe, l'enjeu est considérable. Habitué à jouer les intermédiaires, l'émirat s'efforce de faire déboucher ces consultations sur un véritable processus de négociation. À ce stade, aucune avancée décisive n'a été annoncée et le risque d'une reprise des affrontements demeure.

DEUX PÉTROLIERS PRENNENT FEU APRÈS AVOIR HEURTÉ DES MINES DANS LE DÉTROIT D'ORMUZ

L'armée iranienne a annoncé que deux pétroliers, qui avaient pénétré dans une « zone interdite» du détroit d'Ormuz en désactivant leurs systèmes de suivi, ont explosé et pris feu après avoir heurté des mines marines.

Dans un communiqué écrit, l'armée iranienne a indiqué que deux pétroliers avaient heurté des mines marines dans le détroit d'Ormuz aux premières heures de la matinée.

Elle a précisé que les navires étaient entrés dans une zone où l'Iran ne les avait pas autorisés à accéder, après avoir désactivé leurs systèmes de suivi, et qu'ils avaient pris feu après avoir heurté des mines marines. Dans son communiqué, l'armée a affirmé que le détroit d'Ormuz ne serait en aucun cas rouvert tant que les objectifs et les exigences de l'Iran ne seraient pas satisfaits.



Elle a également indiqué que les armateurs devaient se coordonner avec les forces armées pour pouvoir bénéficier d'un « passage sûr » dans le détroit.

Par ailleurs, L'armée iranienne a affirmé samedi dernier qu'un avion de chasse américain F-16 avait été endommagé vendredi soir après l'explosion d'un missile de défense aérienne iranien à proximité de l'appareil, au-dessus du golfe, contraignant son pilote à interrompre sa mission et à effectuer un atterrissage d'urgence.

Selon l'agence de presse semi-officielle Tasnim, citant le bureau des relations publiques de l'armée, des systèmes de défense aérienne de fabrication nationale, déployés dans le sud de l'Iran, ont détecté et identifié l'avion dans le cadre du réseau intégré de défense aérienne du pays.

Les systèmes ont suivi l'appareil avant de tirer un missile dans sa direction, a indiqué l'armée. Le missile a explosé à proximité de l'avion, obligeant le pilote à se poser sur « l'un des aéroports les plus proches de la région », selon le communiqué.

L'armée iranienne n'a pas précisé le nom de l'aéroport. Aucune confirmation publique de ces informations n'avait été faite dans l'immédiat par l'armée américaine.

Le Commandement central des États-Unis (CENTCOM) a démenti samedi les affirmations iraniennes selon lesquelles un missile de défense aérienne aurait touché et endommagé un avion de chasse américain F-16, assurant que tous les avions de combat américains déployés au Moyen-Orient étaient en sécurité et dûment recensés.

« L'Iran n'a absolument pas attaqué un avion de chasse américain F-16 hier », a déclaré le CENTCOM dans un communiqué publié sur le réseau social américain X, qualifiant ces affirmations de « FAUSSES ».

R. I.

Post scriptum

Par : B. Khemis

L'Algérie veut faire du Niger un partenaire économique de premier plan, et pas seulement un voisin

C'est le message porté à Niamey par la délégation algérienne, reçue mardi par le Premier ministre de la République du Niger, Ali Mahamane Lamine Zeine, au siège de la Primature. Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel et le président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, ont été reçus en présence de l'ambassadeur d'Algérie auprès de la République du Niger, Ahmed Saadi, indique un communiqué du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations.

Cette rencontre s'est déroulée en marge de la participation de la délégation algérienne aux travaux du Forum international « Investir au Niger » (F2IN 2026), organisé du 24 au 26 novembre dans la capitale nigérienne, auquel participe l'Algérie en tant qu'invitée d'honneur. Un statut qui n'est pas symbolique. Il traduit une volonté politique claire : placer l'Algérie au centre de la relance économique du Niger, et placer le Niger au centre de la stratégie africaine de l'Algérie. L'Algérie prend part à cet événement avec une délégation composée de représentants de secteurs gouvernementaux et de grandes entreprises économiques nationales. 17 entreprises et groupes économiques font le déplacement : Sonatrach, Sonelgaz, Saidal, Cosider, Biopharm, Algérie Télécom, Mobilis, le groupe Labelle et le groupe GICA des industries du ciment, ainsi que des entreprises nationales opérant dans les domaines des énergies renouvelables, des industries agroalimentaires et des services pétroliers.

Énergie, industrie pharmaceutique, BTP, télécoms, ciment, agroalimentaire : c'est toute l'économie algérienne qui se présente à Niamey. L'objectif est clair : passer des discours aux contrats, des intentions aux investissements.

Pour l'Algérie, le Niger est un partenaire incontournable. D'abord par la géographie : 950 km de frontière commune, la Transsaharienne qui relie Alger à Lagos en passant par Niamey, le gazoduc transsaharien en projet.

Ensuite par l'économie : le Niger a besoin de tout reconstruire et de tout développer. Électricité, routes, logements, hôpitaux, usines, agriculture, télécoms. L'Algérie a l'expérience, les entreprises et les financements pour accompagner ce développement. Enfin par la géopolitique : dans un Sahel en pleine recomposition, la coopération économique est la meilleure garantie de stabilité. Quand les entreprises investissent, quand les échanges augmentent, quand les emplois se créent, c'est la sécurité de toute la région qui se renforce.

Renforcer les échanges commerciaux, c'est donc un impératif. Les produits algériens - ciment, médicaments, produits agroalimentaires, matériaux de construction, équipements électriques - doivent trouver leur place sur le marché nigérien. Et les entreprises algériennes doivent investir sur place, créer des filiales, des usines, des partenariats, et non se contenter d'exporter. C'est cette vision que la délégation algérienne est venue défendre à Niamey : une coopération gagnant-gagnant, fondée sur l'investissement productif, le transfert de savoir-faire et la création de valeur locale.

B. KH.